

# BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

AU 31.12.2014



Le Conseil d'Administration du 24 février 2015 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés de Safran et celle du compte de résultat ajusté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

# Sommaire

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Compte de résultat consolidé ajusté comparatif et information sectorielle.....</b>	<b>5</b>
<b>Comptes consolidés du Groupe .....</b>	<b>10</b>
<b>Compte de résultat consolidé .....</b>	<b>11</b>
<b>Etat du résultat global consolidé .....</b>	<b>12</b>
<b>Bilan consolidé .....</b>	<b>13</b>
<b>Variation des capitaux propres consolidés .....</b>	<b>14</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés .....</b>	<b>15</b>
<b>Notes annexes aux comptes consolidés du Groupe .....</b>	<b>16</b>
<i>Note 1 - Principes et méthodes comptables .....</i>	<i>17</i>
<i>Note 2 - Principales sources d'estimations .....</i>	<i>34</i>
<i>Note 3 - Changement de méthode.....</i>	<i>37</i>
<i>Note 4 - Evolution du périmètre.....</i>	<i>44</i>
<i>Note 5 - Information sectorielle .....</i>	<i>47</i>
<i>Note 6 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel.....</i>	<i>49</i>
<i>Note 7 - Résultat financier.....</i>	<i>52</i>
<i>Note 8 - Impôt sur le résultat.....</i>	<i>52</i>
<i>Note 9 - Résultat par action.....</i>	<i>54</i>
<i>Note 10 - Ecart d'acquisition.....</i>	<i>55</i>
<i>Note 11 - Immobilisations incorporelles .....</i>	<i>57</i>
<i>Note 12 - Immobilisations corporelles .....</i>	<i>59</i>
<i>Note 13 - Actifs financiers courants et non courants .....</i>	<i>60</i>
<i>Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence.....</i>	<i>61</i>
<i>Note 15 - Stocks et en-cours de production.....</i>	<i>62</i>
<i>Note 16 - Créances clients et autres débiteurs.....</i>	<i>63</i>
<i>Note 17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</i>	<i>64</i>
<i>Note 18 - Synthèse des actifs financiers.....</i>	<i>64</i>
<i>Note 19 - Capitaux propres consolidés.....</i>	<i>66</i>
<i>Note 20 - Provisions.....</i>	<i>69</i>
<i>Note 21 - Avantages au personnel.....</i>	<i>69</i>
<i>Note 22 - Dettes soumises à des conditions particulières .....</i>	<i>75</i>
<i>Note 23 - Passifs financiers portant intérêts .....</i>	<i>76</i>
<i>Note 24 - Fournisseurs et autres créditeurs.....</i>	<i>79</i>
<i>Note 25 - Autres passifs financiers courants et non courants.....</i>	<i>80</i>
<i>Note 26 - Synthèse des passifs financiers.....</i>	<i>80</i>
<i>Note 27 - Gestion des risques de marché et dérivés.....</i>	<i>82</i>
<i>Note 28 - Participations dans les opérations conjointes .....</i>	<i>90</i>
<i>Note 29 - Parties liées.....</i>	<i>90</i>
<i>Note 30 - Engagements hors bilan et passifs éventuels.....</i>	<i>92</i>
<i>Note 31 - Litiges .....</i>	<i>94</i>
<i>Note 32 - Evénements postérieurs à la date de clôture.....</i>	<i>96</i>
<i>Note 33 - Liste des sociétés consolidées.....</i>	<i>98</i>

## Préambule

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en parallèle de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

Il est rappelé que Safran :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » dans ses comptes consolidés,
- inscrit, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. note 1.f).

En conséquence, le compte de résultat consolidé du Groupe est ajusté des incidences :

- de l'allocation du prix d'acquisition réalisée dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ce retraitement concerne depuis 2005 les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma. A compter de la publication des comptes semestriels 2010, le Groupe a décidé de retraiter les effets des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises, notamment les dotations aux amortissements des actifs incorporels, reconnus lors de l'acquisition, avec des durées d'amortissement longues, justifiées par la durée des cycles économiques des activités dans lesquelles opère le Groupe, ainsi que le produit de réévaluation de la participation antérieurement détenue dans une activité en cas d'acquisition par étapes ;
- de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
  - ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et
  - la totalité des variations de juste valeur des instruments dérivés de change afférentes aux flux des périodes futures est neutralisée.

## TABLE DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU COMPTE DE RESULTAT AJUSTE

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

	Données consolidées 31.12.2014	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Données ajustées 31.12.2014
		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels fusion Sagem/Snecma (3)	Effet des autres regroupements d'entreprises (4)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 044</b>	<b>311</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 355</b>
Autres produits et charges opérationnels courants	(13 589)	5	(33)	147	159	(13 311)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	45	-	-	-	-	45
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 500</b>	<b>316</b>	<b>(33)</b>	<b>147</b>	<b>159</b>	<b>2 089</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(107)	-	-	-	-	(107)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 393</b>	<b>316</b>	<b>(33)</b>	<b>147</b>	<b>159</b>	<b>1 982</b>
Coût de la dette	(42)	-	-	-	-	(42)
Résultat financier lié au change	(1 654)	(316)	1 922	-	-	(48)
Autres produits et charges financiers	(75)	-	-	-	-	(75)
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 771)</b>	<b>(316)</b>	<b>1 922</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(165)</b>
Produit (charge) d'impôts	292	-	(717)	(51)	(46)	(522)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	18	-	-	-	-	18
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>1 172</b>	<b>96</b>	<b>113</b>	<b>1 313</b>
<b>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</b>	<b>(58)</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>(65)</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(126)</b>	<b>-</b>	<b>1 167</b>	<b>94</b>	<b>113</b>	<b>1 248</b>

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures pour 1 922 M€ hors impôts, et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour (33) M€.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.

(4) Dont annulation des amortissements/dépréciations des actifs identifiés pour 142 M€ et des effets de revalorisation des stocks et des autres actifs et passifs lors des acquisitions pour 25 M€ ainsi que du produit de réévaluation de la participation antérieurement détenue dans Hydrexp s'élevant à (8) M€.

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, y compris les agrégats "chiffre d'affaires" et "résultat opérationnel" fournis en données ajustées dans la note 5 "Information sectorielle".

Les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la note 5 "Information sectorielle", font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le Document de Référence.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis à l'issue du Conseil d'Administration du 17 mars 2015, après réalisation des vérifications spécifiques et revue des événements postérieurs au 24 février 2015.

**Compte de résultat consolidé  
ajusté comparatif  
et information sectorielle**

## Compte de résultat ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 Données ajustées publiées	Impact IFRS11 *	31.12.2013 Données ajustées retraitées	31.12.2014 Données ajustées
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>14 695</b>	<b>(332)</b>	<b>14 363</b>	<b>15 355</b>
Autres produits	264	(6)	258	291
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>14 959</b>	<b>(338)</b>	<b>14 621</b>	<b>15 646</b>
Production stockée	(6)	(14)	(20)	275
Production immobilisée	911	(4)	907	998
Consommations de l'exercice	(8 639)	196	(8 443)	(9 043)
Frais de personnel	(4 506)	64	(4 442)	(4 744)
Impôts et taxes	(276)	5	(271)	(275)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(531)	31	(500)	(639)
Dépréciations d'actifs	(78)	(4)	(82)	(66)
Autres produits et charges opérationnels courants	(46)	4	(42)	(108)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	-	52	52	45
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 788</b>	<b>(8)</b>	<b>1 780</b>	<b>2 089</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(31)	(3)	(34)	(107)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 757</b>	<b>(11)</b>	<b>1 746</b>	<b>1 982</b>
Coût de la dette nette	(42)	-	(42)	(42)
Résultat financier lié au change	(26)	-	(26)	(48)
Autres produits et charges financiers	(70)	-	(70)	(75)
<b>Résultat financier</b>	<b>(138)</b>	<b>-</b>	<b>(138)</b>	<b>(165)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 619</b>	<b>(11)</b>	<b>1 608</b>	<b>1 817</b>
Produit (charge) d'impôts	(540)	11	(529)	(522)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	15	-	15	18
Résultat de cession des titres Ingenico	131	-	131	-
<b>Résultat de la période</b>	<b>1 225</b>	<b>-</b>	<b>1 225</b>	<b>1 313</b>
<b>Attribuable :</b>				
aux propriétaires de la société mère	1 193	-	1 193	1 248
aux intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)	32	-	32	65
<b>Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>				
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	2,87	-	2,87	3,00
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	2,87	-	2,87	3,00

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

## Information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les agrégats présentés sont définis en note 5.

### Au 31 décembre 2014

	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Chiffre d'affaires</b>	8 153	4 446	1 221	1 530	15 350	5	15 355	(311)	-	15 044
<b>Résultat opérationnel courant (1)</b>	1 633	426	71	134	2 264	(175)	2 089	(283)	(306)	1 500
Autres produits et charges opérationnels non courants	(9)	(58)	3	(25)	(89)	(18)	(107)	-	-	(107)
<b>Résultat opérationnel</b>	1 624	368	74	109	2 175	(193)	1 982	(283)	(306)	1 393
<b>Cash-flow libre</b>	380	149	17	97	643	97	740	-	-	740
<b>BFR brut opérationnel</b>	(201)	1 137	398	151	1 485	(147)	1 338	-	-	1 338
<b>Actifs sectoriels</b>	12 102	5 585	1 815	2 697	22 199	1 021	23 220	-	-	23 220
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(338)	(173)	(44)	(64)	(619)	(20)	(639)	26	(281)	(894)
dont dépréciations d'actifs	(41)	(17)	(2)	(6)	(66)	-	(66)	7	-	(59)

### Au 31 décembre 2013\*

	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Chiffre d'affaires</b>	7 589	4 091	1 197	1 482	14 359	4	14 363	(205)	-	14 158
<b>Résultat opérationnel courant (1)</b>	1 358	376	84	120	1 938	(158)	1 780	(216)	(277)	1 287
Autres produits et charges opérationnels non courants	(16)	(3)	7	(3)	(15)	(19)	(34)	-	216	182
<b>Résultat opérationnel</b>	1 342	373	91	117	1 923	(177)	1 746	(216)	(61)	1 469
<b>Cash-flow libre</b>	493	73	126	(49)	643	56	699	-	-	699
<b>BFR brut opérationnel</b>	(443)	1 060	368	141	1 126	(41)	1 085	-	-	1 085
<b>Actifs sectoriels</b>	10 474	5 032	1 679	2 508	19 693	1 372	21 065	-	-	21 065
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(217)	(173)	(46)	(36)	(472)	(28)	(500)	(9)	(250)	(759)
dont dépréciations d'actifs	(69)	4	(19)	1	(83)	1	(82)	(4)	-	(86)

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)



## Chiffre d'affaires en données ajustées

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
<b><i>Propulsion Aéronautique et Spatiale</i></b>		
Première monte, produits et prestations associés	3 585	3 723
Services	3 666	4 080
Ventes d'études	264	281
Autres	74	69
sous total	7 589	8 153
<b><i>Equipements Aéronautiques</i></b>		
Première monte, produits et prestations associés	2 669	2 912
Services	1 190	1 280
Ventes d'études	149	192
Autres	83	62
sous total	4 091	4 446
<b><i>Défense</i></b>		
Vente d'équipements	806	790
Services	282	300
Ventes d'études	106	127
Autres	3	4
sous total	1 197	1 221
<b><i>Sécurité</i></b>		
Vente d'équipements	1 167	1 209
Services	292	307
Ventes d'études	17	6
Autres	6	8
sous total	1 482	1 530
<b><i> Holding et autres</i></b>		
Autres	4	5
sous total	4	5
<b>Total</b>	<b>14 363</b>	<b>15 355</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

## Information par zone géographique

### Au 31 décembre 2014

	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires par destination	3 227	3 325	5 029	2 686	1 088	15 355	(311)	15 044
en %	21%	22%	33%	17%	7%			
Actifs non courants par zone d'implantation	8 361	1 598	2 316	221	159			12 655
en %	66%	13%	18%	2%	1%			

### Au 31 décembre 2013 \*

	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires par destination	3 141	3 172	4 625	2 389	1 036	14 363	(205)	14 158
en %	22%	22%	32%	17%	7%			
Actifs non courants par zone d'implantation	7 423	1 459	1 945	174	161			11 162
en %	67%	13%	17%	2%	1%			

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

Au 31 décembre 2014, 12% du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé auprès du groupe General Electric dont une majeure partie correspond à des pièces de rechange utilisées dans le cadre de prestations de maintenance pour des flottes de compagnies aériennes. L'essentiel de l'activité réalisée avec ce client est inclus dans la zone géographique « Amérique du Nord » et dans le secteur opérationnel « Propulsion Aéronautique et Spatiale ». Au 31 décembre 2014, aucun autre client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

Au 31 décembre 2013, aucun client ne représentait individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

# **Comptes consolidés du Groupe**

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<b>31.12.2013 *</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	6	<b>14 158</b>	<b>15 044</b>
Autres produits	6	258	291
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>14 416</b>	<b>15 335</b>
Production stockée		(46)	255
Production immobilisée		907	998
Consommations de l'exercice	6	(8 452)	(9 048)
Frais de personnel	6	(4 442)	(4 744)
Impôts et taxes		(271)	(275)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	6	(759)	(894)
Dépréciations d'actifs	6	(86)	(59)
Autres produits et charges opérationnels courants	6	(32)	(113)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	3 et 14	52	45
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 287</b>	<b>1 500</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	6	182	(107)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 469</b>	<b>1 393</b>
Coût de la dette nette		(42)	(42)
Résultat financier lié au change		551	(1 654)
Autres charges et produits financiers		(70)	(75)
<b>Résultat financier</b>	7	<b>439</b>	<b>(1 771)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1 908</b>	<b>(378)</b>
Produit (charge) d'impôts	8	(639)	292
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	14	15	18
Résultat de cession des titres Ingenico	4	131	-
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>1 415</b>	<b>(68)</b>
<b>Résultat de la période</b>		<b>1 415</b>	<b>(68)</b>
<b>Attribuable :</b>			
aux propriétaires de la société mère		1 386	(126)
aux participations ne donnant pas le contrôle		29	58
<b>Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)</b>	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		3,33	(0,30)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		3,33	(0,30)

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

## Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2013 *	31.12.2014
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 415</b>	<b>(68)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net</b>	<b>(102)</b>	<b>318</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	4	21
Ecarts de change et couverture d'investissement net	(79)	230
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	(12)	30
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	(15)	37
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>	<b>(15)</b>	<b>(79)</b>
Ecarts actuariels sur engagements retraites et assimilés	(21)	(113)
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	6	34
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	-	-
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(117)</b>	<b>239</b>
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>1 298</b>	<b>171</b>
Attribuable :		
- aux propriétaires de la société mère	1 273	113
- aux participations ne donnant pas le contrôle	25	58

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

Sur l'exercice 2014, la variation des écarts de conversion comprend :

- Un montant de 39 millions d'euros ((6) millions d'euros au 31 décembre 2013) relatif à des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21 ;
- Un montant de (118) millions d'euros (39 millions d'euros au 31 décembre 2013) correspondant aux différences de change relatives à l'émission par Safran de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US en février 2012 qualifiée de couverture d'investissement net de certaines activités américaines du Groupe ;
- Un montant de 309 millions d'euros ((112) millions d'euros au 31 décembre 2013) relatif aux écarts de conversion sur sociétés étrangères hors sociétés mises en équivalence.

Sur l'exercice 2014, la quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt) pour un montant de 37 millions d'euros correspond uniquement à la variation des écarts de conversion sur les coentreprises étrangères. A titre de comparaison et au 31 décembre 2013, ce montant correspondait aux écarts de conversion sur les coentreprises étrangères pour (12) millions d'euros et aux écarts de conversion pour les entreprises associées pour (3) millions d'euros.

A compter du 1er janvier 2013, conformément à IAS 19 révisée, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat (voir note 21).

## Bilan consolidé

<b>ACTIF</b>	Note	01.01.2013 *	31.12.2013 *	31.12.2014
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ecarts d'acquisition	10	2 981	3 399	3 420
Immobilisations incorporelles	11	3 852	4 620	5 536
Immobilisations corporelles	12	2 292	2 463	2 928
Actifs financiers non courants	13	268	370	446
Participations comptabilisées par mise en équivalence	14	836	680	771
Dérivés actifs non courants	27	62	-	29
Impôts différés actifs	8	240	203	228
Autres actifs financiers non courants		13	12	-
<b>Actifs non courants</b>		<b>10 544</b>	<b>11 747</b>	<b>13 358</b>
Actifs financiers courants	13	171	195	221
Dérivés actifs courants	27	585	864	377
Stocks et en-cours de production	15	4 001	3 998	4 265
Créances clients et autres débiteurs	16	4 879	4 967	5 827
Actifs d'impôts exigibles	8	411	380	452
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	2 083	1 547	1 633
<b>Actifs courants</b>		<b>12 130</b>	<b>11 951</b>	<b>12 775</b>
<b>Total actif</b>		<b>22 674</b>	<b>23 698</b>	<b>26 133</b>

<b>PASSIF</b>	Note	01.01.2013 *	31.12.2013 *	31.12.2014
<i>(en millions d'euros)</i>				
Capital émis	19	83	83	83
Réserves	19	5 726	5 137	6 246
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	19	25	29	50
Résultat de l'exercice		-	1 386	(126)
<b>Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>5 834</b>	<b>6 635</b>	<b>6 253</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>163</b>	<b>178</b>	<b>225</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>5 997</b>	<b>6 813</b>	<b>6 478</b>
Provisions	20	1 805	1 738	1 870
Dettes soumises à des conditions particulières	22	670	670	713
Passifs financiers non courants portant intérêts	23	2 249	1 291	1 658
Dérivés passifs non courants	27	12	36	-
Impôts différés passifs	8	952	1 264	728
Autres passifs financiers non courants	25	104	140	101
<b>Passifs non courants</b>		<b>5 792</b>	<b>5 139</b>	<b>5 070</b>
Provisions	20	1 061	1 220	1 459
Passifs financiers courants portant intérêts	23	941	1 445	1 507
Fournisseurs et autres créditeurs	24	8 493	8 668	9 638
Passifs d'impôts exigibles	8	151	199	220
Dérivés passifs courants	27	213	150	1 636
Autres passifs financiers courants	25	26	64	125
<b>Passifs courants</b>		<b>10 885</b>	<b>11 746</b>	<b>14 585</b>
<b>Total passif</b>		<b>22 674</b>	<b>23 698</b>	<b>26 133</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.a et 3.b)

## Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'autocontrôle	Actifs financiers disponibles à la vente	Ecarts de conversion et couverture d'investissement net	Autres réserves	Ecarts actuariels sur engagements de retraite	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>												
<b>01.01.2013</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(18)</b>	<b>25</b>	<b>120</b>	<b>1 174</b>	<b>(276)</b>	<b>1 282</b>	<b>84</b>	<b>5 834</b>	<b>163</b>	<b>5 997</b>
Résultat global de la période	-	-	-	4	(91)	-	(21)	1 386	(5) (a)	1 273	25	1 298
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	1	-	-	1	-	-	(3)	(1)	-	(1)
Dividendes	-	-	-	-	-	(271)	-	-	-	(271)	(10)	(281)
Acompte sur dividendes 2013	-	-	-	-	-	(200)	-	-	-	(200)	-	(200)
Autres variations	-	-	-	-	-	1 282	-	(1 282)	-	-	-	-
<b>31.12.2013 *</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(17)</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>1 986</b>	<b>(297)</b>	<b>1 386</b>	<b>76</b>	<b>6 635</b>	<b>178</b>	<b>6 813</b>
Résultat global de la période	-	-	-	21	267	-	(113)	(126)	64 (a)	113	58	171
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Dividendes	-	-	-	-	-	(267)	-	-	-	(267)	(11)	(278)
Acompte sur dividendes 2014	-	-	-	-	-	(233)	-	-	-	(233)	-	(233)
Autres variations	-	-	-	-	-	1 386	-	(1 386)	6	6	-	6
<b>31.12.2014</b>	<b>83</b>	<b>3 360</b>	<b>(17)</b>	<b>50</b>	<b>296</b>	<b>2 872</b>	<b>(410)</b>	<b>(126)</b>	<b>145</b>	<b>6 253</b>	<b>225</b>	<b>6 478</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b). Les capitaux propres consolidés ont été impactés négativement de 1 M€ sur l'exercice 2013.

(a) cf. tableau ci-dessous :

	Effet impôt sur les écarts actuariels	Effet impôt sur les écarts de conversion	Total
Résultat global 2013 (propriétaires de la société mère)	7	(12)	(5)
Résultat global 2014 (propriétaires de la société mère)	34	30	64

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	31.12.2013 *	31.12.2014
<b>I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		1 386	(126)
Amortissements, dépréciations et provisions (1)		916	1 160
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	14	(26)	(36)
Variation de juste valeur des dérivés de change et matières premières (2)	27	(432)	1 934
Résultat de cession d'éléments d'actifs (3)		(385)	(12)
Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle		29	58
Autres		458	(510)
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>1 946</b>	<b>2 468</b>
Variation nette des stocks et en-cours de production	15	54	(185)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation (4)	16, 24, 27	193	(58)
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs (5)	16, 24	(73)	132
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>174</b>	<b>(111)</b>
<b>TOTAL I (6)</b>		<b>2 120</b>	<b>2 357</b>
<b>II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Capitalisation des frais de R&D (7)	11	(720)	(676)
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles (8)		(212)	(267)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles (9)		(489)	(674)
Décaissements nets sur acquisitions de titres ou d'activités		(733)	(272)
Encaissements nets sur cessions de titres ou d'activités		353	5
Encaissements / décaissements nets sur titres de participation et prêts		(35)	(70)
<b>TOTAL II</b>		<b>(1 836)</b>	<b>(1 954)</b>
<b>III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Variation de capital		-	-
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	19.c	2	(1)
Remboursement d'emprunts	23	(98)	(850)
Nouveaux emprunts	23	9	209
Variation des avances remboursables	22	(27)	3
Variation des financements court terme	23	(210)	809
Dividendes et acomptes sur dividendes versés aux actionnaires de la société mère	19.c	(471)	(500)
Dividendes versés aux minoritaires		(10)	(11)
<b>TOTAL III</b>		<b>(805)</b>	<b>(341)</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>	<b>TOTAL IV</b>	<b>(15)</b>	<b>24</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>I+II+III+IV</b>	<b>(536)</b>	<b>86</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 083	1 547
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17	1 547	1 633
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(536)</b>	<b>86</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b).

(1) dont au 31 décembre 2014 : 818 M€ d'amortissements (730 M€ au 31 décembre 2013), 137 M€ de dépréciations (107 M€ au 31 décembre 2013) et 205 M€ de provisions (79 M€ au 31 décembre 2013).

(2) dont 1 924 M€ au titre des dérivés de change au 31 décembre 2014 ((438) M€ au 31 décembre 2013).

(3) dont résultat de cession Ingenico pour (131) M€ au 31 décembre 2013.

(4) dont au 31 décembre 2014 : 36 M€ de primes reçues sur options de change (cf. note 27) présentées au bilan en dérivés passifs courants (95 M€ au 31 décembre 2013).

(5) hors variation des produits différés relatifs au crédit d'impôt recherche (cf. note 1.h) qui s'élève à 13 M€ au 31 décembre 2014 (22 M€ au 31 décembre 2013).

(6) dont (279) M€ d'impôts payés au 31 décembre 2014 ((171) M€ d'impôts payés au 31 décembre 2013) ; dont intérêts versés (85) M€ au 31 décembre 2014 ((93) M€ au 31 décembre 2013) et intérêts reçus 38 M€ au 31 décembre 2014 (43 M€ au 31 décembre 2013).

(7) dont (32) M€ d'intérêts capitalisés au 31 décembre 2014 et (26) M€ au 31 décembre 2013.

(8) dont au 31 décembre 2014 : (265) M€ d'acquisitions d'immobilisations incorporelles ((265) M€ au 31 décembre 2013), 1 M€ de produits de cessions (28 M€ au 31 décembre 2013) et (3) M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations (25 M€ au 31 décembre 2013).

(9) dont au 31 décembre 2014 : (727) M€ d'acquisitions d'immobilisations corporelles ((567) M€ au 31 décembre 2013), 38 M€ de produits de cessions (55 M€ au 31 décembre 2013) et 15 M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations (23 M€ au 31 décembre 2013).



# **Notes annexes aux comptes consolidés du Groupe**

La société Safran (2, Bd du Général Martial Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société Safran et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les états financiers consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2015 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2014. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale.

## **Note 1 - Principes et méthodes comptables**

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm)) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board ("IASB") c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

### **Evolutions des principes et méthodes comptables**

***Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :***

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 « Partenariats »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- IAS 27 révisée (version 2011) « Etats financiers individuels »
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » - Dispositions transitoires
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 27 révisée (version 2011) « Etats financiers individuels » - Sociétés d'investissement
- Amendements d'IAS 36 « Pertes de valeur » - Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Les modifications et impacts liés à la norme IFRS 11 sont détaillés en note 3 « Changement de méthode ». La norme IFRS 12 modifie le contenu des informations fournies en annexe concernant les intérêts détenus dans d'autres entités et notamment pour les participations comptabilisées par mise en équivalence (cf. note 14).

Les autres textes applicables de façon obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

***Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :***

Néant.

***Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :***

- IFRS 9 « Instruments financiers »
- IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients »
- Amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Amélioration de la présentation et des informations fournies en annexe
- Amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » - Clarification sur les méthodes d'amortissement et de dépréciation acceptables
- Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » - Contributions des employés
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée / coentreprise
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », d'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » - Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement
- Amendements d'IFRS 11 « Partenariats » - Acquisition d'une participation dans une opération conjointe
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2013
- Améliorations des IFRS publiées en septembre 2014
- IFRIC 21 « Taxes ».

A l'exception des amendements d'IAS 19, des améliorations annuelles et d'IFRIC 21, ces nouvelles normes, amendements et interprétations n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne et ne peuvent donc pas être appliqués par anticipation, quand bien même la norme l'autoriserait.

Le Groupe a finalisé ou est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

Concernant IFRIC 21 « Taxes », le Groupe a estimé l'impact de cette nouvelle interprétation sur les comptes 2014 qui seront présentés en comparatif des comptes 2015 : les capitaux propres consolidés devraient augmenter d'environ 13 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et environ 25 millions d'euros de charges opérationnelles courantes (principalement des taxes françaises et américaines) seraient transférées du 2<sup>nd</sup> semestre vers le 1<sup>er</sup> semestre 2014.

**a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

**b) Consolidation**

**Règles de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Il s'agit des sociétés pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les activités essentielles dans le but d'en retirer un rendement économique sur lequel il peut influencer. Le pouvoir découle généralement de la détention de droits de vote (y compris les droits de vote potentiels lorsqu'ils ont un caractère substantif) ou de droits contractuels. Lorsque le Groupe détient une participation majoritaire dans une société gérée

dans le cadre d'un *proxy agreement* aux Etats-Unis, le Groupe a le contrôle exclusif car les *proxy holders* agissent en tant qu'agents chargés de faire exécuter la politique définie par Safran et n'en retirent pas d'avantages substantiels.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et d'autres groupes, ou partenariats, sont celles dont la direction des activités essentielles (budget, nomination des dirigeants...) nécessite le consentement unanime des partenaires. Il existe deux types de partenariat :

- Les opérations conjointes : entités dans lesquelles les partenaires ont, de par la forme juridique de l'entité, les termes des accords contractuels ou les autres faits et circonstances, des droits sur les actifs et des obligations à assumer les passifs du partenariat. Chaque partenaire comptabilise les actifs, les passifs, les charges et les produits relatifs à ses intérêts dans l'opération conjointe sauf s'il est prévu une répartition différente.
- Les coentreprises : entités dans lesquelles les partenaires ont uniquement des droits sur l'actif net. Chaque partenaire comptabilise sa quote-part dans l'actif net selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce une influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote. En revanche, l'influence notable doit être démontrée lorsque le niveau de détention se situe sous ce seuil. Le fait que le Groupe soit représenté au sein de l'organe de direction (conseil d'administration...) de l'entité détenue est un indicateur de l'existence d'une influence notable.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, comme par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat, dans l'état du résultat global et dans les capitaux propres.

La norme IFRS 10 prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité consolidée par intégration globale, sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusif serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. De plus, certains « autres éléments du résultat global » attribués aux actionnaires majoritaires seront transférés en résultat. Toute participation résiduelle conservée sera réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

L'acquisition des titres entraînant l'obtention du contrôle exclusif sera comptabilisée conformément aux dispositions qui régissent les regroupements d'entreprises décrites en note 1.c.

### Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes qui s'y rattachent.

Lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'une vente d'actif avec l'une de ses opérations conjointes, tout gain ou perte est reconnu dans les comptes consolidés uniquement à hauteur du pourcentage d'intérêt hors Groupe dans l'opération conjointe.

Dans le sens inverse, lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'un achat d'actif avec l'une de ses opérations conjointes, sa quote-part du gain ou de la perte n'est reconnue dans les comptes consolidés qu'à la revente par la société intégrée globalement de cet actif à un tiers.

Ces transactions ne donnent pas lieu à élimination dès lors que l'opération conjointe intervient en tant que simple intermédiaire (agent) ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

Lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, tout gain ou perte est reconnu dans les comptes consolidés uniquement à hauteur du pourcentage d'intérêt hors Groupe dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

### **c) Regroupements d'entreprises**

A compter du 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée. L'application de cette nouvelle norme est prospective et, en conséquence, les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 sont traités selon l'ancienne norme IFRS 3.

#### ***Regroupements d'entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010***

##### **Méthode de l'acquisition**

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. L'évaluation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant, le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat. Seuls peuvent donner lieu à un ajustement du prix d'acquisition pendant le délai de douze mois les éléments qui auraient dû être pris en compte à la date d'acquisition, mais pour lesquels l'acquéreur ne disposait pas de toutes les informations à cette date.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'activité acquise, avant la prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

##### **Ecart d'acquisition**

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est déterminé comme la différence entre :

- d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des participations, ne donnant pas le contrôle de la société acquise, évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise ; et
- d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou de participations dans des opérations conjointes, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de participations dans des coentreprises ou des entreprises associées sont enregistrés dans la ligne « Participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Seuls les éléments éclairant la situation existant à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement en contrepartie des écarts d'acquisition. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en note 1.I. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.I. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

### ***Regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010***

Les principes énoncés ci-dessus étaient déjà applicables, à l'exception, principalement, des points suivants :

- les coûts de transactions liées à l'acquisition étaient inclus dans le coût d'acquisition ;
- les participations ne donnant pas le contrôle (antérieurement dénommés les intérêts minoritaires) étaient pour chaque regroupement comptabilisées sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (y compris ajustements de juste valeur) ;
- les regroupements d'entreprises réalisés par étape étaient reconnus de manière séparée à leurs dates respectives. Tout intérêt supplémentaire acquis n'affectait pas l'écart d'acquisition précédemment reconnu et l'écart par rapport à la juste valeur, à la date de prise de contrôle, était constaté en capitaux propres ;
- les cessions partielles conduisaient à la comptabilisation d'un résultat de cession à hauteur de la quote-part cédée, sans réévaluation des actifs et passifs conservés ;
- les ajustements de prix éventuels étaient reconnus uniquement dans les cas où le Groupe avait une obligation à la date d'acquisition, que la sortie de ressources était plus probable qu'improbable et que son montant pouvait être estimé de façon fiable. Au-delà du délai d'affectation, toute variation ultérieure de ces ajustements de prix éventuels affectait l'écart d'acquisition et non le résultat.

### ***Règles spécifiques à la première adoption des IFRS***

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

#### **d) Abandons d'activités et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés**

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable dans un délai maximum de 12 mois. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Un abandon d'activité correspond à une activité ou une zone géographique principale et distincte pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités destinées à être cédées ou cédées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

#### **e) Conversion des comptes exprimés en devises**

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession.

Le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net partielle de ses activités à l'étranger dont le fonctionnement est présenté en note 1.v.

#### ***Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :***

Les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été annulés en contrepartie des réserves consolidées. En cas de cession future d'une entité étrangère, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion antérieures au 1er janvier 2004.

#### **f) Conversion des transactions libellées en devises et dérivés de change**

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier de la période, à l'exception des différences de conversion relatives à un instrument financier désigné comme couverture d'un investissement net à l'étranger qui, elles, sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (note 1.v).

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à la date de cession de l'investissement. Dans le cas contraire (si l'opération n'est pas qualifiée d'investissement net à l'étranger), les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des dérivés de change pour gérer et couvrir les risques de variations de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe ainsi que les dérivés de change fermes et optionnels utilisés, sont, détaillés en note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés ».

Conformément à IAS 39, à la clôture, ces dérivés de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de

regroupement Sagem-Snecma, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur dérivés de change comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses dérivés de change.

#### **g) Produits des activités ordinaires**

Les principales natures de contrats recensées dans le groupe Safran sont les contrats de vente de produits de série et de pièces de rechange, les contrats d'entretien / support de base installée et les contrats de vente d'études.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

##### Contrats de vente de série et de pièces de rechange

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risque d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque les conditions seront levées.

##### Contrats de prestations de services (y compris contrats de vente d'études, contrats d'entretien et de support de base installée)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable ; et
- les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats notamment pour les contrats de vente d'études ou d'unités d'œuvre (exemple : heure de vol) et également pour les contrats d'entretien et de support de base installée.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, aucune marge n'est dégagée en résultat.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

#### **h) Impôts courants et différés**

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.



Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées à leur origine en capitaux propres.

La taxe de 3 % sur les distributions de dividendes existant en France est comptabilisée en charge d'impôt au cours de l'exercice où la distribution a lieu.

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « Autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice. La reconnaissance en produit de tout ou partie du crédit impôt recherche reçu sur la période peut être différée sur les périodes ultérieures si ce montant se rattache à des dépenses de développement immobilisées dans les comptes consolidés du Groupe.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est également comptabilisé en « Autres produits » car il est assimilé à une subvention d'exploitation.

#### **i) Résultat par action**

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et notamment la levée des options d'achat d'actions. L'effet dilutif des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions, en prenant en compte le cours de bourse moyen de la période concernée.

#### **j) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois). Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

### Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement :

- pour les actifs incorporels reconnus lors de la fusion Sagem – Snecma de 2005 et ceux reconnus lors de l'acquisition de la participation de Rolls Royce dans l'activité RTM322 - regroupés sous la dénomination « Programmes aéronautiques » - et déterminés par programme (la juste valeur de chaque programme aéronautique reconnu recouvrant plusieurs natures d'incorporels telles que technologies, carnets de commandes et relations clientèle), sur la durée de vie résiduelle des programmes (qui n'excède pas 20 ans) ;
- pour les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises intervenus depuis la création du Groupe (technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises) sur la durée d'utilité estimée (3 à 23 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée ;
- pour les autres marques aéronautiques à durée de vie finie, sur 20 ans.

Les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

### Immobilisations acquises séparément

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions versées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification,...) sont considérées comme des immobilisations acquises et sont donc immobilisées sauf dans les cas où le programme ne s'avérerait pas rentable.

### Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque la décision de lancement du développement est prise par la Direction et que la rentabilité du programme / projet, validée par des sources internes ou externes pertinentes, est démontrée. Le début de la période d'immobilisation des frais de développement ne peut pas être antérieur à ces événements.

La période d'immobilisation des frais de développement s'achève à l'entrée en service du produit qui a été développé.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement dont le paiement est garanti contractuellement par le client, ce qui est le cas par exemple de certains contrats de développement

dont le financement est inclus dans le prix de vente des unités à livrer, les coûts encourus sont enregistrés en « stocks et en cours ».

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas 20 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

### **k) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois).

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 ans - 40 ans
Installations techniques	5 ans - 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans - 15 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

### **l) Dépréciation des actifs immobilisés**

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)<sup>1</sup>. Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;

---

<sup>1</sup> Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

Les tests de dépréciation sont réalisés a minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables telles que les écarts d'acquisition (tests réalisés au cours du premier semestre) ainsi que pour les immobilisations amortissables, dont l'amortissement n'a pas débuté, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des évènements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels évènements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc...).

Si de tels évènements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital spécifique du Groupe (Weighted Average Cost of Capital-WACC). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts, ce qui aboutit à un résultat identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- (i) actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes.
- (ii) écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> année ; ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

#### **m) Titres de participation, prêts et créances**

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (cf. ci-dessous), dans ce cas une perte de valeur est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Une indication objective de dépréciation des actifs financiers est caractérisée par une baisse significative ou durable de la valeur de l'actif :

- pour les « actifs disponibles à la vente » : une indication objective résulte de la baisse significative des flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, des difficultés importantes de l'émetteur, d'une baisse importante de la rentabilité attendue ou d'une baisse durable ou significative de la juste valeur de l'actif financier coté ;
- pour les « prêts et créances » : une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

#### **n) Stocks et travaux en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé et diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies, les frais financiers encourus durant la phase de production des stocks sont incorporés dans la valeur de ces derniers.

#### **o) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités (fonds de caisse, comptes bancaires...) ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois) et les dépôts à terme avec des options de sortie exerçables inférieures à 3 mois sans pénalité, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

#### **p) Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

## q) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites et plans d'épargne Groupe avec ou sans effet de levier.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les attributions d'actions gratuites ainsi que les opérations d'actionnariat salarié doivent être évaluées à leur juste valeur. Ces instruments sont évalués à leurs dates d'attribution respectives. Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel pour l'entreprise et sont comptabilisés comme tels en contrepartie des réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

### ***Plan d'attribution d'actions gratuites***

Conformément à la norme IFRS 2, la charge correspondant à la juste valeur de ces plans est comptabilisée linéairement dans le compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans, qui démarre à la date d'attribution et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits. Selon les pays, la durée d'acquisition des droits est de deux ou de quatre ans. La juste valeur des actions gratuites est déterminée à partir de la valeur de marché des actions à la date d'octroi ajustée des dividendes futurs et du coût d'incessibilité, évalué selon une méthode d'achat / vente à terme.

### ***Plans d'épargne Groupe***

S'agissant de l'opération d'actionnariat salarié à effet de levier, le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ainsi que du gain d'opportunité en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe et donc plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. La charge comptable au titre de ce plan correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite calculée selon les principes décrits ci-dessus et le prix de souscription, et elle est constatée en totalité en résultat à la clôture de la période de souscription.

S'agissant de l'opération d'actionnariat salarié à l'initiative de l'un des actionnaires du Groupe, les principes d'évaluation et de comptabilisation sont identiques à ceux décrits ci-dessus sauf que, s'agissant d'une opération sans effet de levier, il n'est pas tenu compte d'un gain d'opportunité dans l'évaluation de la juste valeur des actions souscrites.

## r) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) probable, ou éventuelle dans le cadre de regroupements d'entreprises, résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources estimée de manière fiable.

### Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat),
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires en particulier lorsqu'ils n'intègrent pas spécifiquement les ventes de rechanges. Par conséquent, si le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires, une provision pour pertes sur engagement de livraisons est constituée. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

#### Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour Safran à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client ;
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour Safran à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent, en général, à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la demande du client.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par Safran. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

#### Provisions pour garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Des garanties spécifiques peuvent cependant être relatives à une période plus longue. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

#### **s) Engagements de retraite et prestations assimilées**

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, régimes de préretraite ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté ...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires,...). Les évaluations actuarielles sont réalisées pour chaque arrêté comptable faisant l'objet d'une publication.

Dans le cadre d'un régime à prestations définies multi-employeurs, lorsque les actifs du régime ne peuvent pas être affectés de façon fiable à chaque employeur participant, le régime est traité comptablement comme un régime à cotisations définies, en application de la norme IAS 19 révisée § 34.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans les capitaux propres.

Le Groupe présente la charge découlant de ces régimes en distinguant les impacts opérationnels des impacts financiers :

- La charge relative au coût des services rendus de la période est présentée en résultat opérationnel, ainsi que la reconnaissance immédiate du coût des services passés lié à la mise en place d'un nouveau régime ou à la modification ou liquidation d'un régime existant,
- La charge relative à la désactualisation des passifs (actifs) nets des régimes est présentée en résultat financier.

#### **t) Dettes soumises à des conditions particulières**

Le groupe Safran reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la Direction, est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la date d'arrêté et minorée des remboursements effectués. Si cette analyse conduit, trois années consécutives, à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est durablement différente (inférieure ou supérieure) à la valeur comptable de l'avance remboursable, la fraction de l'avance ainsi estimée et non encore comptabilisée est alors constatée en résultat.



Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le groupe Safran continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

#### **u) Passifs financiers portant intérêts**

Les passifs financiers portant intérêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (note 1.v), les passifs financiers portant intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **v) Dérivés et comptabilité de couverture**

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont principalement destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt et de manière plus marginale aux risques de variation des cours de matières premières. Les dérivés utilisés peuvent notamment être des dérivés de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion des risques de marché du Groupe est détaillée dans la note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés »).

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option).

La prise en compte du risque de contrepartie dans la valorisation des dérivés est non significative, compte tenu des politiques du Groupe en termes de choix de ses contreparties.

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

En matière de couverture du risque de change, les principes comptables applicables aux dérivés de change sont détaillés en note 1.f.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net partielle de ses activités américaines en utilisant une dette financière libellée en dollar US. La partie efficace de la variation de la juste valeur de la dette attribuable au risque de change couvert est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global tandis que la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat lors de la cession ou à la liquidation de l'investissement couvert. La composante taux d'intérêt de l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat financier.

Certains dérivés servant à la couverture de l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt sur des actifs ou passifs financiers à taux fixe peuvent être désignés comme instrument de couverture dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Dans ce cas, les dettes financières couvertes par des dérivés de taux d'intérêt (swaps de taux principalement) sont réévaluées à la juste valeur au titre du risque couvert. Les variations de juste valeur des dettes couvertes sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir les risques de variations de prix de certaines matières premières cotées pesant sur ses achats de produits semi-finis avec une forte composante matières premières. La stratégie de couverture du Groupe dans ce domaine est détaillée en note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés ». Conformément à la norme IAS 39, à la clôture, ces

dérivés sur matières premières sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces dérivés et des achats de produits semi-finis incluant d'autres éléments que les matières premières couvertes, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture du risque matières comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces dérivés.

#### **w) Cessions de créances**

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Seules les cessions emportant transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif (défaut de paiement, risque de retard ...), permettent la décomptabilisation de cet actif du bilan.

#### **x) Structure du bilan consolidé**

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés ou dénoués dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs, autres créiteurs et dérivés de change et de matières premières,...), sont présentés sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les autres actifs et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont en revanche considérés comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

#### **y) Résultat opérationnel courant**

Safran présente un agrégat intermédiaire, « Résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total inclut notamment la quote-part de résultat net des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence car elles exercent toutes une activité qui se situe dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, liés aux programmes, projets ou familles de produits, étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex : négociation d'accords commerciaux, modifications du processus de production,...) ;
- les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités dont le Groupe prend le contrôle ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

## **Note 2 - Principales sources d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés, préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus, implique que la Direction du Groupe procède à certaines estimations et retienne des hypothèses qui affectent la valorisation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Les hypothèses utilisées sont différenciées selon les activités du Groupe et sont considérées comme réalistes et raisonnables. Les estimations induites sont fondées sur l'expérience passée du Groupe et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations, notamment contractuelles et commerciales, disponibles à la date de préparation des états financiers. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, notamment dans le cadre de l'évolution de l'environnement économique mondial et de l'environnement propres aux secteurs d'activité du Groupe, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Par ailleurs, les études de sensibilité réalisées par le Groupe en faisant évoluer les hypothèses utilisées sur les principales sources d'estimation permettent d'anticiper les effets liés à la volatilité et au manque de visibilité de l'environnement économique global, notamment dans certains secteurs d'activité du Groupe. Ces analyses sont revues régulièrement par la Direction.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

### **a) Estimations liées aux programmes et contrats**

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Le montant total des flux de trésorerie attendus au titre d'un programme ou contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce programme ou contrat.

Les hypothèses utilisées et les estimations induites liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles afférentes à chacun des programmes et contrats étudiés.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes et de cadences associées des produits vendus, de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas et risques contractuels normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles. Elles sont également soumises, dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation propre retenu pour chaque programme et contrat. Dans le cas où les informations sont disponibles, notamment pour les principaux programmes et contrats aéronautiques civils, les hypothèses de volumes et de cadences associées des produits vendus prises par le Groupe sont analysées au regard des hypothèses diffusées par les principaux donneurs d'ordres.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : les écarts d'acquisition ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué en note 1.I. Les valeurs recouvrables de ces

actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie telles que définies ci-dessus.

- **capitalisation des frais de développement** : les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées dans la note 1.j. La détermination des avantages économiques futurs, critère nécessaire et fondamental à l'activation des frais d'un projet, est réalisée sur la base des prévisions de flux futurs de trésorerie en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus. Le Groupe a également recours à des estimations afin de déterminer la durée d'utilité de ces projets.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : le Groupe comptabilise certains de ces contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée selon les jalons atteints ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations du Groupe est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

- **pertes sur engagement de livraisons** : dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires en particulier lorsqu'ils n'intègrent pas spécifiquement les ventes de rechanges. Par conséquent, si le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires et qu'une perte est probable dans un avenir prévisible, une provision pour pertes sur engagement de livraisons est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur l'horizon de l'engagement ferme à produire et à livrer et sur les coûts de production prévisionnels.

- **avances remboursables** : les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part de l'Etat sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Elles sont donc issues des business plan préparés par les directions opérationnelles en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont donc revues régulièrement par la Direction.

## **b) Provisions**

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

Plus particulièrement, les provisions contractuelles relatives aux garanties de fonctionnement émises par le Groupe tiennent compte de paramètres tels que le coût estimé des réparations et, le cas échéant, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. L'appréciation de la valeur de ces obligations peut être fondée sur une évaluation statistique.

Par ailleurs, l'estimation des provisions relatives aux garanties financières accordées par le Groupe est basée sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, sur le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

### **c) Engagements de retraites et prestations assimilées**

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires, la date de départ à la retraite ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Les calculs actuariels induits sont réalisés par des actuaires externes au Groupe. A la date de préparation des états financiers, le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont appropriées et justifiées.

Cependant, dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, notamment concernant le taux d'actualisation retenu, il pourrait en résulter une modification substantielle des passifs présentés au bilan, relatifs à ces engagement de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi, et des capitaux propres.

### **d) Créances clients et autres créances**

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation.

### **e) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

### **f) Litiges**

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 31 « Litiges ».

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

### **Note 3 - Changement de méthode**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Groupe applique la norme IFRS 11 « Partenariats » qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des participations dans les entités sous contrôle conjoint. L'analyse des entités qui étaient consolidées par intégration proportionnelle a permis de les classer parmi les activités conjointes ou les co-entreprises telles que définies par cette nouvelle norme. Ainsi, 12 des partenariats antérieurement consolidés par intégration proportionnelle ont été qualifiés de co-entreprises au sens de la norme IFRS 11 et sont désormais consolidés par mise en équivalence (cf. note 14.b). Ces partenariats exercent une activité qui se situe dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe, ce qui conduit à présenter en résultat opérationnel courant leur quote-part de résultat net.

Les 7 autres partenariats qui étaient antérieurement consolidés par intégration proportionnelle ont été qualifiés d'opérations conjointes. Ainsi, pour ces partenariats le Groupe comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans ces opérations conjointes.

Conformément à la norme IAS 8, s'agissant d'un changement de méthode, une information comparative sur l'exercice antérieur liée à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 est présentée dans les états financiers 2014.

Les impacts de ce changement de méthode sur les états financiers 2013 sont présentés ci-après :

## a) Impacts au 1<sup>er</sup> janvier 2013

### Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2013

<b>ACTIF</b>			
<i>(en millions d'euros)</i>	01.01.13 publié	Impact IFRS 11	01.01.13 retraité
Ecarts d'acquisition	3 078	(97)	2 981
Immobilisations incorporelles	3 872	(20)	3 852
Immobilisations corporelles	2 604	(312)	2 292
Actifs financiers non courants	281	(13)	268
Participations comptabilisées par mise en équivalence	281	555	836
Dérivés actifs non courants	62	-	62
Impôts différés actifs	243	(3)	240
Autres actifs financiers non courants	13	-	13
<b>Actifs non courants</b>	<b>10 434</b>	<b>110</b>	<b>10 544</b>
Actifs financiers courants	176	(5)	171
Dérivés actifs courants	585	-	585
Stocks et en-cours de production	4 131	(130)	4 001
Créances clients et autres débiteurs	5 025	(146)	4 879
Actifs d'impôts exigibles	421	(10)	411
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 193	(110)	2 083
<b>Actifs courants</b>	<b>12 531</b>	<b>(401)</b>	<b>12 130</b>
<b>Total actif</b>	<b>22 965</b>	<b>(291)</b>	<b>22 674</b>

<b>PASSIF</b>			
<i>(en millions d'euros)</i>	01.01.13 publié	Impact IFRS 11	01.01.13 retraité
Capital émis et réserves distribuables attribuables aux propriétaires de la société mère	5 834	-	5 834
Participations ne donnant pas le contrôle	163	-	163
<b>Capitaux propres</b>	<b>5 997</b>	<b>-</b>	<b>5 997</b>
Provisions	1 823	(18)	1 805
Dettes soumises à des conditions particulières	670	-	670
Passifs financiers non courants portant intérêts	2 259	(10)	2 249
Dérivés passifs non courants	12	-	12
Impôts différés passifs	981	(29)	952
Autres passifs financiers non courants	81	23	104
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 826</b>	<b>(34)</b>	<b>5 792</b>
Provisions	1 064	(3)	1 061
Passifs financiers courants portant intérêts	916	25	941
Fournisseurs et autres créditeurs	8 767	(274)	8 493
Passifs d'impôts exigibles	156	(5)	151
Dérivés passifs courants	213	-	213
Autres passifs financiers courants	26	-	26
<b>Passifs courants</b>	<b>11 142</b>	<b>(257)</b>	<b>10 885</b>
<b>Total passif</b>	<b>22 965</b>	<b>(291)</b>	<b>22 674</b>

## Position financière nette au 1<sup>er</sup> janvier 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	01.01.13 publié	Impact IFRS 11	01.01.13 retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	2 193	(110)	2 083
Passifs financiers portant intérêts (B)	3 175	15	3 190
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette (C)	50	-	50
<b>Total (A) - (B) + (C)</b>	<b>(932)</b>	<b>(125)</b>	<b>(1 057)</b>

## b) Impacts au 31 décembre 2013

### Compte de résultat consolidé de l'année 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.13 publié	Impact IFRS 11	31.12.13 retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>14 490</b>	<b>(332)</b>	<b>14 158</b>
Autres produits	264	(6)	258
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>14 754</b>	<b>(338)</b>	<b>14 416</b>
Production stockée	(32)	(14)	(46)
Production immobilisée	911	(4)	907
Consommations de l'exercice	(8 648)	196	(8 452)
Frais de personnel	(4 506)	64	(4 442)
Impôts et taxes	(276)	5	(271)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(790)	31	(759)
Dépréciations d'actifs	(82)	(4)	(86)
Autres produits et charges opérationnels courants	(36)	4	(32)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	-	52	52
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 295</b>	<b>(8)</b>	<b>1 287</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	185	(3)	182
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 480</b>	<b>(11)</b>	<b>1 469</b>
Coût de la dette	(42)	-	(42)
Résultat financier lié au change	551	-	551
Autres charges et produits financiers	(70)	-	(70)
<b>Résultat financier</b>	<b>439</b>	<b>-</b>	<b>439</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 919</b>	<b>(11)</b>	<b>1 908</b>
Produit (charge) d'impôts	(650)	11	(639)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	15	-	15
Résultat de cession de titres Ingenico	131	-	131
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>1 415</b>	<b>-</b>	<b>1 415</b>
<b>Résultat de la période</b>	<b>1 415</b>	<b>-</b>	<b>1 415</b>
<b>Attribuable :</b>			
aux propriétaires de la société mère	1 386	-	1 386
aux participations ne donnant pas le contrôle	29	-	29



## Etat du résultat global consolidé de l'année 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.13 publié</b>	<b>Impact IFRS 11</b>	<b>31.12.13 retraité</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 415</b>	<b>-</b>	<b>1 415</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net</b>	<b>(101)</b>	<b>(1)</b>	<b>(102)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	4	-	4
Ecart de change et couverture d'investissement net	(90)	11	(79)
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	(12)	-	(12)
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	(3)	(12)	(15)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>(15)</b>
Ecart actuariels sur engagements de retraites et assimilés	(21)	-	(21)
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	6	-	6
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	-	-	-
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(116)</b>	<b>(1)</b>	<b>(117)</b>
<i>Dont transféré dans le résultat net de la période</i>	-	-	-
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>1 299</b>	<b>(1)</b>	<b>1 298</b>
<b>Attribuable :</b>			
aux propriétaires de la société mère	1 274	(1)	1 273
aux participations ne donnant pas le contrôle	25	-	25

En 2013, l'application rétroactive de la norme IFRS 11 a fait apparaître un écart de conversion négatif de 1 million d'euros relatif aux écarts d'acquisition des coentreprises. Il s'agit du seul impact sur les capitaux propres consolidés résultant de l'application de cette nouvelle norme (cf. tableau de variation des capitaux propres).

## Bilan consolidé au 31 décembre 2013

### ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.13 publié	Impact IFRS 11	31.12.13 retraité
Ecarts d'acquisition	3 495	(96)	3 399
Immobilisations incorporelles	4 641	(21)	4 620
Immobilisations corporelles	2 740	(277)	2 463
Actifs financiers non courants	384	(14)	370
Participations comptabilisées par mise en équivalence	133	547	680
Dérivés actifs non courants	-	-	-
Impôts différés actifs	205	(2)	203
Autres actifs financiers non courants	12	-	12
<b>Actifs non courants</b>	<b>11 610</b>	<b>137</b>	<b>11 747</b>
Actifs financiers courants	198	(3)	195
Dérivés actifs courants	864	-	864
Stocks et en-cours de production	4 135	(137)	3 998
Créances clients et autres débiteurs	5 102	(135)	4 967
Actifs d'impôts exigibles	392	(12)	380
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 672	(125)	1 547
<b>Actifs courants</b>	<b>12 363</b>	<b>(412)</b>	<b>11 951</b>
<b>Total actif</b>	<b>23 973</b>	<b>(275)</b>	<b>23 698</b>

### PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.13 publié	Impact IFRS 11	31.12.13 retraité
Capital émis et réserves distribuables attribuables aux propriétaires de la société mère	6 636	(1)	6 635
Participations ne donnant pas le contrôle	178	-	178
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 814</b>	<b>(1)</b>	<b>6 813</b>
Provisions	1 751	(13)	1 738
Dettes soumises à des conditions particulières	670	-	670
Passifs financiers non courants portant intérêts	1 295	(4)	1 291
Dérivés passifs non courants	36	-	36
Impôts différés passifs	1 293	(29)	1 264
Autres passifs financiers non courants	119	21	140
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 164</b>	<b>(25)</b>	<b>5 139</b>
Provisions	1 224	(4)	1 220
Passifs financiers courants portant intérêts	1 435	10	1 445
Fournisseurs et autres créditeurs	8 920	(252)	8 668
Passifs d'impôts exigibles	202	(3)	199
Dérivés passifs courants	150	-	150
Autres passifs financiers courants	64	-	64
<b>Passifs courants</b>	<b>11 995</b>	<b>(249)</b>	<b>11 746</b>
<b>Total passif</b>	<b>23 973</b>	<b>(275)</b>	<b>23 698</b>

## Position financière nette au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.13 publié	Impact IFRS 11	31.12.13 retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	1 672	(125)	1 547
Passifs financiers portant intérêts (B)	2 730	6	2 736
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette (C)	(31)	-	(31)
<b>Total (A) - (B) + (C)</b>	<b>(1 089)</b>	<b>(131)</b>	<b>(1 220)</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'année 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.13 publié	Impact IFRS 11	31.12.13 retraité
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	1 386	-	1 386
Amortissements, dépréciations et provisions	941	(25)	916
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(15)	(11)	(26)
Résultat de cession d'éléments d'actifs	(382)	(3)	(385)
Autres variations provenant des activités opérationnelles	54	1	55
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 984</b>	<b>(38)</b>	<b>1 946</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>155</b>	<b>19</b>	<b>174</b>
<b>Total Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>2 139</b>	<b>(19)</b>	<b>2 120</b>
Capitalisation des frais de R&D	(720)	-	(720)
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(215)	3	(212)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(492)	3	(489)
Décaissements nets sur titres et immobilisations financières	(415)	-	(415)
<b>Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(1 842)</b>	<b>6</b>	<b>(1 836)</b>
Nouveaux emprunts	9	-	9
Remboursements d'emprunts	(111)	13	(98)
Variation des financements court terme	(191)	(19)	(210)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux minoritaires	(481)	-	(481)
Autres flux provenant des activités de financement	(25)	-	(25)
<b>Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(799)</b>	<b>(6)</b>	<b>(805)</b>
Incidence des variations de taux de change	(19)	4	(15)
<b>Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(521)</b>	<b>(15)</b>	<b>(536)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 193	(110)	2 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 672	(125)	1 547
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(521)</b>	<b>(15)</b>	<b>(536)</b>

## Données sectorielles de l'année 2013

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding et autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires publié	7 791	4 121	1 278	1 502	14 692	3	14 695	(205)	-	14 490
Impact IFRS 11	(202)	(30)	(81)	(20)	(333)	1	(332)	-	-	(332)
<b>Chiffre d'affaires retraité</b>	<b>7 589</b>	<b>4 091</b>	<b>1 197</b>	<b>1 482</b>	<b>14 359</b>	<b>4</b>	<b>14 363</b>	<b>(205)</b>	<b>-</b>	<b>14 158</b>
Résultat opérationnel courant publié	1 359	380	87	120	1 946	(158)	1 788	(216)	(277)	1 295
Impact IFRS 11	(1)	(4)	(3)	-	(8)	-	(8)	-	-	(8)
<b>Résultat opérationnel courant retraité</b>	<b>1 358</b>	<b>376</b>	<b>84</b>	<b>120</b>	<b>1 938</b>	<b>(158)</b>	<b>1 780</b>	<b>(216)</b>	<b>(277)</b>	<b>1 287</b>
Cash-flow libre publié	521	67	110	(42)	656	56	712	-	-	712
Impact IFRS 11	(28)	6	16	(7)	(13)	-	(13)	-	-	(13)
<b>Cash-flow libre retraité</b>	<b>493</b>	<b>73</b>	<b>126</b>	<b>(49)</b>	<b>643</b>	<b>56</b>	<b>699</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>699</b>
BFR brut opérationnel publié	(422)	1 088	389	150	1 205	(47)	1 158	-	-	1 158
Impact IFRS 11	(21)	(28)	(21)	(9)	(79)	6	(73)	-	-	(73)
<b>BFR brut opérationnel retraité</b>	<b>(443)</b>	<b>1 060</b>	<b>368</b>	<b>141</b>	<b>1 126</b>	<b>(41)</b>	<b>1 085</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 085</b>
Actifs sectoriels publié	10 587	5 032	1 692	2 506	19 817	1 371	21 188	-	-	21 188
Impact IFRS 11	(113)	-	(13)	2	(124)	1	(123)	-	-	(123)
<b>Actifs sectoriels retraité</b>	<b>10 474</b>	<b>5 032</b>	<b>1 679</b>	<b>2 508</b>	<b>19 693</b>	<b>1 372</b>	<b>21 065</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 065</b>

## Note 4 - Evolution du périmètre

### PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2014

#### EATON

Safran a finalisé le 9 mai 2014, l'acquisition des activités de distribution électrique et de solutions intégrées pour cockpit d'Eaton Aerospace, un fournisseur nord-américain présent sur le marché des avions commerciaux et militaires.

Le montant en numéraire de la transaction s'élève à 197 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, l'allocation préliminaire du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation préliminaire
<b>Prix d'acquisition des titres</b>	<b>197</b>
<b>Juste valeur des actifs nets :</b>	
Actifs nets à la date d'acquisition	21
Juste valeur de la technologie	29
Juste valeur des relations clientèles	57
Réévaluation des stocks	1
Autres corporelles	3
<b>Juste valeur des actifs et passifs acquis</b>	<b>111</b>
<b>Ecart d'acquisition préliminaire</b>	<b>86</b>

L'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables sera réalisée dans les 12 mois suivant l'acquisition.

Les activités de distribution électriques sont consolidées au sein du périmètre des activités de Labinal Power Systems (« Equipements Aéronautiques »), celles concernant les solutions intégrées de cockpit au sein des activités de Sagem (« Défense »).

La contribution aux résultats du Groupe sur l'année 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014
Chiffres d'affaires	50
Résultat opérationnel courant (1)	2

(1) Hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés et consommations des stocks réévalués dans le cadre de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition (6 M€ au 31 décembre 2014).

#### Acquisition de la participation de Sabena Technics dans la société Hydrep

Le 15 septembre 2014, Safran a finalisé l'acquisition de la participation de Sabena Technics dans la société Hydrep portant ainsi sa détention dans cette société de 50% à 100%. Hydrep est leader dans la réparation de trains d'atterrissage pour l'aviation régionale, d'affaires et les hélicoptères.

Cette société, considérée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme une co-entreprise au sens de la norme IFRS 11 « Partenariats », a donc été consolidée sur les 3 premiers trimestres par mise en équivalence à 50%, puis par intégration globale à 100% sur le 4<sup>ème</sup> trimestre. Cette société est intégrée au secteur opérationnel « Equipements Aéronautiques ».

Cette opération est qualifiée de regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 et, à ce titre, a généré un écart d'acquisition de 20 millions d'euros et la reconnaissance en résultat d'un produit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour 8 millions d'euros, comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

La contribution aux résultats du Groupe au titre du 4ème trimestre est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014
Chiffres d'affaires	10
Résultat opérationnel courant	4

## RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2013

### Acquisition de GEPS (Goodrich Electrical Power Systems)

Au terme des procédures d'approbation, Safran a finalisé le 26 mars 2013, l'acquisition des activités de systèmes électriques de Goodrich (Goodrich Electrical Power Systems - GEPS), un fournisseur aéronautique de premier rang de systèmes électriques embarqués. Le montant en numéraire de la transaction s'élève à 390 millions de dollars. GEPS apporte de nouvelles compétences à l'offre existante de Safran, en particulier le savoir-faire et l'expérience critiques en termes de génération électrique qui constituent le cœur des systèmes électriques. Grâce à la complémentarité de GEPS et de Safran dans ces domaines, l'opération donne naissance à un leader mondial des systèmes électriques aéronautiques doté d'une gamme complète de produits. Cette activité est intégrée au secteur opérationnel « Equipements Aéronautiques ».

L'allocation définitive du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions de dollars US)</i>	Allocation préliminaire	Allocation définitive
Prix d'acquisition	390	390
<b>Prix d'acquisition des titres</b>	<b>390</b>	<b>390</b>
<b>Juste valeur des actifs nets :</b>		
Actifs nets à la date d'acquisition	52	40
Juste valeur de la technologie	65	66
Juste valeur des relations clientèles	89	92
Réévaluation des stocks	6	6
Autres incorporelles	5	4
<b>Juste valeur des actifs et passifs acquis</b>	<b>217</b>	<b>208</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>173</b>	<b>182</b>

La finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition, au cours du premier trimestre 2014, a conduit à augmenter de 9 millions de dollar US l'écart d'acquisition par rapport au 31 décembre 2013.

La contribution aux résultats du Groupe sur l'année 2013 au titre des 9 mois d'activités suivant l'acquisition est :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013
Chiffres d'affaires	138
Résultat opérationnel courant (1)	3

(1) Hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés et consommations des stocks réévalués dans le cadre de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition (9 M€ au 31 décembre 2013).

## Acquisition de la participation de Rolls Royce dans l'activité RTM322

Safran a finalisé le 2 septembre 2013, pour un montant de 293 millions d'euros, l'acquisition auprès de Rolls-Royce de leur participation de 50 % dans leur activité commune de turbines d'hélicoptères RTM322. Outre les 50 % détenus par Rolls-Royce dans l'activité RTM322, la transaction concerne également les droits de propriété intellectuelle liés à cette activité ainsi que la participation de Rolls-Royce à hauteur de 50 % dans la joint-venture RRTM (Rolls-Royce-Turbomeca). Turbomeca (filiale de Safran spécialisée dans les moteurs d'hélicoptères) assume maintenant la pleine responsabilité de la conception, de la production, du support des produits et des services pour le moteur RTM322.

Cette transaction est qualifiée de regroupements d'entreprises au sens d'IFRS 3 et de ce fait la quote-part d'activité antérieurement détenue par le Groupe a été réévaluée à sa juste valeur par résultat. Le produit généré par cette réévaluation a été comptabilisé en "Autres produits et charges opérationnels non courants" en 2013 pour 216 millions d'euros avec une charge d'impôt différé de 82 millions d'euros.

L'allocation définitive de la valeur totale de cette activité intégrée au secteur opérationnel « Propulsion Aéronautique et Spatiale » se résume comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation préliminaire	Allocation définitive
<b>Prix d'acquisition des 50% (A)</b>	<b>293</b>	<b>293</b>
<b>Juste valeur de la quote-part d'activité antérieurement détenue (B)</b>	<b>281</b>	<b>281</b>
Actifs nets à la date d'acquisition	70	72
Juste valeur des programmes aéronautiques	117	433
Réévaluation des stocks	41	41
Impôts différés passifs	-	(41)
<b>Juste valeur des actifs et passifs identifiables ( C )</b>	<b>228</b>	<b>505</b>
<b>Ecart d'acquisition (A)+(B)-(C)</b>	<b>346</b>	<b>69</b>

La finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition a conduit à allouer 277 millions d'euros d'écart d'acquisition essentiellement aux « programmes aéronautiques » (cf. note 1.j et note 11) et aux effets d'imposition différée associés.

Les programmes aéronautiques seront amortis sur 20 ans.

La contribution aux résultats du Groupe sur l'année 2013 pour les 4 mois d'activités suivant l'acquisition de la quote-part de 50% de l'activité RTM322 est :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013
Chiffres d'affaires	39
Résultat opérationnel courant (1)	5

(1) Hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés et consommations des stocks réévalués dans le cadre de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition (28 M€ au 31 décembre 2013).

## Cession de participation dans Ingenico

Le 15 mars 2013, suite aux autorisations des conseils d'administration de Safran du 13 mars 2013 et de Morpho du 14 mars 2013, Safran, via sa filiale Morpho, a cédé par placement privé, dans le cadre d'une procédure de constitution de livre d'ordres accélérée (« Accelerated Book Building »), une partie des titres qu'elle détenait dans le fournisseur de solutions de paiement Ingenico.

Ainsi, 6,6 millions d'actions, représentant 12,57 % du capital d'Ingenico, ont été cédées au prix de 43,45 euros par action, pour un montant total de 287 millions d'euros. Le profit après impôts pour Safran résultant de cette transaction, s'est élevé à 131 millions d'euros en 2013. Safran demeure un

actionnaire significatif d'Ingenico avec une participation représentant au 31 décembre 2013 10,25 % du capital et environ 17 % des droits de vote.

### **Cession de Globe Motors Inc.**

Le 18 octobre 2013, Safran a finalisé la cession de Globe Motors Inc., une filiale basée aux Etats-Unis qui conçoit et distribue des moteurs et des systèmes motorisés légers. Globe Motors a été cédée à Allied Motion Inc. pour 90 millions de dollars (68 millions d'euros), générant une plus-value de cession de 23 millions d'euros comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » sur le second semestre 2013. Cette activité était intégrée au secteur opérationnel « Equipements Aéronautiques ».

## **Note 5 - Information sectorielle**

### **Secteurs présentés**

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels » l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités de Safran.

Les secteurs opérationnels du Groupe correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus. Ces secteurs opérationnels sont regroupés en 4 secteurs présentés agissant dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

#### **Secteur Propulsion aéronautique et spatiale**

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

#### **Secteur Equipements aéronautiques**

Le Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires. Il est présent dans les systèmes d'atterrissage et de freinage, dans les systèmes et les équipements moteurs notamment les nacelles et inverseurs de poussée et les transmissions de puissance mécanique. Le Groupe est également présent dans les différentes étapes de la chaîne électrique et les services d'ingénierie associés, ainsi que dans les systèmes de ventilation. Les équipements aéronautiques comprennent aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

#### **Secteur Défense**

Ce domaine regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, terrestre et aéronautique. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des solutions et des services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense.

Il est présent dans les domaines de la navigation inertielle pour les applications aéronautiques, marines et terrestres, des commandes de vol pour hélicoptères, des systèmes optroniques et de drones tactiques (boules gyrostabilisées de viseurs, périscopes, caméras infrarouge, jumelles multifonctions, système aérien d'observation), des équipements et systèmes de défense.



## Secteur Sécurité

Les activités de Sécurité regroupent, à travers le monde, des solutions qui sécurisent et simplifient la vie des individus en tant que citoyens, consommateurs ou employés et permettent aussi la protection des infrastructures critiques et la sûreté des déplacements. Elles proposent des produits de reconnaissance d'empreintes digitales, de l'iris et du visage (technologies d'identification biométrique), des offres qui s'étendent de l'outil d'identification que constitue la carte à puce qui permet d'identifier un titulaire de droits pour un ensemble d'applications, aux plateformes de services (domaine des solutions d'entreprises), des systèmes de détection de substances dangereuses et illicites (domaine de la détection).

## Holding et Autres

Sous la terminologie « Holding et Autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays

## **Mesure de la performance des secteurs présentés**

Les informations présentées par secteur dans les tableaux page 7 sont identiques à celles présentées à la Direction Générale, qui, conformément à l'organisation de la gouvernance du Groupe, a été identifiée comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par la Direction Générale, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 3).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. note 1) à l'exception des retraitements opérés pour les données ajustées (cf. préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements nets liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement brut opérationnel (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des co-entreprises et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les actifs non courants sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des co-entreprises et entreprises associées comptabilisées par mise en équivalence.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2013 et 2014 sont présentés aux pages 7 à 9.

## Note 6 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel

### CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Première monte, produits et prestations associés	6 156	6 473
Vente d'équipements de défense et sécurité	1 953	1 993
Services	5 351	5 840
Ventes d'études	530	594
Autres	168	144
<b>Total</b>	<b>14 158</b>	<b>15 044</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

### AUTRES PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Crédit impôt recherche (1)	136	151
Crédit impôt compétitivité et emploi	26	39
Autres subventions d'exploitation	85	86
Autres produits d'exploitation	11	15
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>291</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) Dont 11 M€ liés à des crédits d'impôt recherche complémentaires au titre de l'exercice 2013 inclus dans le produit de l'année 2014 (8 M€ au titre de l'exercice 2012 dans le produit de l'année 2013)

En vigueur depuis janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est calculé par année civile et correspond en 2013 à 4% des rémunérations versées inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC ; le taux est porté à 6% à partir de janvier 2014. Le Groupe constate un produit à recevoir au rythme des charges de rémunération correspondantes.

Compte tenu de ses caractéristiques et par analogie au traitement retenu pour le crédit impôt recherche, le Groupe considère ce crédit d'impôt comme une subvention d'exploitation.

### CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Fournitures, matières premières et autres	(2 591)	(2 681)
Marchandises	(186)	(200)
Variation de stocks	(8)	(70)
Sous-traitance	(3 058)	(3 391)
Achats non stockés	(437)	(422)
Services extérieurs	(2 172)	(2 284)
<b>Total</b>	<b>(8 452)</b>	<b>(9 048)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

## FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Salaires et traitements	(2 848)	(2 980)
Charges sociales	(1 145)	(1 214)
Participation des salariés	(90)	(136)
Intéressement	(140)	(152)
Abondement	(48)	(62)
Prime de partage des profits	(4)	(5)
Forfait social	(60)	(75)
Autres coûts sociaux	(107)	(120)
<b>Total</b>	<b>(4 442)</b>	<b>(4 744)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

L'augmentation des salaires et traitements s'explique par les mesures salariales et l'augmentation des effectifs résultant des recrutements effectués par les sociétés du Groupe pour accompagner la croissance.

L'augmentation des charges de participation et d'intéressement est liée à l'amélioration des résultats du Groupe.

Dans une volonté d'associer ses salariés aux bonnes performances du Groupe, la Direction Générale a par ailleurs décidé d'un supplément de participation au titre de l'exercice 2014.

En 2014 comme en 2013, les dividendes par action versés par Safran étant en augmentation par rapport à la moyenne des 2 années précédentes, le Groupe a versé à ses salariés une prime de partage des profits, déterminée dans le cadre de l'avenant à l'accord de participation Groupe signé en 2012.

Suite à la cession par l'Etat français d'une partie de ses actions Safran en mars puis en novembre 2013, une offre d'actionnariat salarié a été proposée au second semestre 2014. La charge d'abondement sur l'opération s'élève à 6,7M€, et la charge IFRS2 liée à la décote accordée aux salariés s'élève à 3,5M€ (cf. note 19b).

Le forfait social correspond aux contributions patronales sur certains accessoires du salaire. Son taux est de 20% et son champ d'application vise l'intéressement, la participation, l'abondement de l'employeur au PEE et au PERCO, la retraite supplémentaire d'entreprise et la prime de partage des profits.

## DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>		
- immobilisations incorporelles	(396)	(452)
- immobilisations corporelles	(334)	(366)
<b>Total dotations nettes aux amortissements (1)</b>	<b>(730)</b>	<b>(818)</b>
<b>Total dotations nettes aux provisions</b>	<b>(29)</b>	<b>(76)</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(759)</b>	<b>(894)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) dont amortissements des actifs valorisés à la juste valeur lors de la fusion Sagem / Snecma : (147) M€ au 31 décembre 2014 contre (150) M€ au 31 décembre 2013, et lors des acquisitions récentes : (134) M€ au 31 décembre 2014 contre (100) M€ au 31 décembre 2013

## DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2013 *	31.12.2014	31.12.2013 *	31.12.2014
Immobilisations corporelles et incorporelles	(15)	(13)	3	5
Actifs financiers	(24)	(9)	7	4
Stocks et en-cours de production	(181)	(254)	182	235
Créances	(94)	(76)	36	49
<b>Total</b>	<b>(314)</b>	<b>(352)</b>	<b>228</b>	<b>293</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(8)	1
Redevances, brevets et licences	(15)	(22)
Pertes sur créances irrécouvrables	(4)	(9)
Autres produits et charges d'exploitation	(5)	(83)
<b>Total</b>	<b>(32)</b>	<b>(113)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Produits de réévaluation de participations antérieurement détenues	216	8
Plus-value de cession d'activités	39	-
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs incorporels	(17)	(53)
Autres éléments inhabituels	(56)	(62)
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>(107)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

Au 31 décembre 2014, le produit de réévaluation de la participation antérieurement détenue par le Groupe dans la société Hydrep (cf. note 4) a été comptabilisé en éléments opérationnels non courants. Par ailleurs, des pertes de valeur d'un montant de 15 millions d'euros ont été constatées sur des actifs incorporels de technologies et de relations commerciales (cf. note 11).

Suite à l'annonce faite le 15 janvier 2015 par Bombardier Inc. d'une pause dans son programme d'avion d'affaire Learjet 85, Safran a comptabilisé une charge opérationnelle non courante s'élevant à 52 millions d'euros. Cette charge est liée à la dépréciation des coûts de développement pour 38 millions d'euros (cf. note 11) et à la dépréciation des autres actifs engagés par le Groupe pour honorer ses obligations contractuelles auprès de Bombardier Inc pour 14 millions d'euros. Cette dernière dépréciation a été comptabilisée en autres éléments inhabituels.

Outre ce montant, les autres éléments inhabituels correspondent principalement à des charges non courantes d'adaptation de l'outil industriel dans les activités de la sécurité et de la propulsion, pour un montant de 36 millions d'euros, ainsi qu'à des coûts de transaction et d'intégration au titre de récents regroupements d'entreprises pour un montant de 17 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, le produit de la réévaluation de la participation antérieurement détenue par le Groupe dans l'activité RTM322 (cf. note 4) a été comptabilisé en éléments opérationnels non courants. Par ailleurs, des plus-values de cession d'un montant de 39 millions d'euros ont été comptabilisées sur la cession de l'activité Globe Motors (cf. note 4) ainsi que sur la cession d'un ensemble immobilier.

Des pertes de valeur, d'un montant de 17 millions d'euros, ont été constatées sur des actifs incorporels de programmes (cf. note 11).

Enfin, les autres éléments inhabituels correspondent principalement à 40 millions d'euros de coûts des services passés relatifs à la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies dont la population éligible est composée actuellement d'environ 400 cadres supérieurs du Groupe (cf. note 21), ainsi qu'à des coûts de transaction et d'intégration au titre de récents regroupements d'entreprises pour un montant de 10 millions d'euros.

## Note 7 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2014
Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts	(85)	(80)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	43	38
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(42)</b>	<b>(42)</b>
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change	374	(1 922)
Gain ou perte de change	155	343
Ecart de change net sur les provisions	22	(75)
<b>Résultat financier lié au change</b>	<b>551</b>	<b>(1 654)</b>
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt et de matières premières	(6)	(11)
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	(1)	3
Pertes de valeur sur actifs disponibles à la vente	(8)	(1)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	2	(5)
Dividendes reçus	3	3
Autres provisions financières	2	(3)
Composante financière de la charge IAS19	(24)	(25)
Effet d'actualisation	(50)	(55)
Autres	12	19
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(70)</b>	<b>(75)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>439</b>	<b>(1 771)</b>
<b>dont charges financières</b>	<b>(174)</b>	<b>(2 177)</b>
<b>dont produits financiers</b>	<b>613</b>	<b>406</b>

Au 31 décembre 2014, la perte liée aux dérivés de couverture de change est constituée des variations de juste valeur des dérivés de change afférentes aux flux des périodes futures. Cette perte découle principalement de la diminution du cours spot EUR/USD (1,21 fin 2014 contre 1,38 fin 2013) et de l'augmentation du volume des dérivés de change en relation avec la hausse des flux futurs à couvrir.

## Note 8 - Impôt sur le résultat

### CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Produit (charge) d'impôt courant	(294)	(275)
Produit (charge) d'impôt différé	(345)	567
<b>Produit (charge) total d'impôt</b>	<b>(639)</b>	<b>292</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

## TAUX EFFECTIF D'IMPOTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Résultat avant impôt	1 908	(378)
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	38,00%	38,00%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(725)</b>	<b>144</b>
Effet des différences permanentes	19	41
Effet des crédits d'impôt recherche et compétitivité-emploi	61	72
Effet lié au différentiel de taux	34	19
Effet des impôts non reconnus	2	(3)
Effet taxe sur les dividendes versés par Safran	(14)	(15)
Effet autres	(16)	34
<b>Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)</b>	<b>(639)</b>	<b>292</b>
<b>Taux effectif d'impôts</b>	<b>33,49%</b>	<b>N/A</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

La Loi de Finances rectificative pour 2013 a porté à 10,7% la majoration du taux d'impôt sur les sociétés pour les exercices 2013 et 2014. Cette contribution exceptionnelle et temporaire s'applique aux sociétés françaises dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros.

Une taxe de 3% sur les distributions de dividendes a été instaurée par la loi de Finances rectificative pour 2012 et est comptabilisée en charge d'impôt au cours de l'exercice où la distribution a lieu.

## IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

### Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
<b>Impôts différés nets au 31.12.2013 *</b>	<b>203</b>	<b>1 264</b>	<b>(1 061)</b>
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat	2	(565)	567
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	13	(21)	34
Reclassements (1)	(16)	26	(42)
Ecart de change	13	9	4
Variations de périmètre	13	15	(2)
<b>Impôts différés nets au 31.12.2014</b>	<b>228</b>	<b>728</b>	<b>(500)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) dont un impôt différé passif de 41 M€ chez Turbomeca lié à la finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition de l'opération RTM322

## Bases d'impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2013 *	31.12.2014
<b>Bases d'impôts différés</b>		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(4 232)	(4 891)
Stocks	139	115
Actifs / Passifs courants	400	444
Actifs / Passifs financiers	(795)	1 075
Provisions	1 851	2 043
Retraitements fiscaux	(397)	(426)
Déficits et crédits d'impôts	518	376
<b>Total bases d'impôts différés</b>	<b>(2 516)</b>	<b>(1 264)</b>
<b>Total Impôts différés bruts (a)</b>	<b>(1 006)</b>	<b>(437)</b>
<b>Total Impôts différés actifs non reconnus (b)</b>	<b>55</b>	<b>63</b>
<b>Total Impôts différés comptabilisés (a)-(b)</b>	<b>(1 061)</b>	<b>(500)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf .note 3.b)

## ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT COURANT

Les créances et dettes d'impôt courant se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net
<b>Impôts nets au 31.12.2013 *</b>	<b>380</b>	<b>199</b>	<b>181</b>
Variations de la période (1)	55	39	16
Impôts courants comptabilisés directement en capitaux propres	-	(30)	30
Variations de périmètre	(2)	(4)	2
Ecart de change	19	21	(2)
Autres variations	-	(5)	5
<b>Impôts nets au 31.12.2014</b>	<b>452</b>	<b>220</b>	<b>232</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) Dont variation au compte de résultat de (275) M€

## Note 9 - Résultat par action

Les actions ordinaires potentiellement dilutives du Groupe proviennent au 31 décembre 2013 du plan d'attribution gratuite d'actions. Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31.12.2013	31.12.2014
<b>Numérateur (en M€)</b>			
Résultat net part du Groupe	(a)	1 386	(126)
<b>Dénominateur (en titres)</b>			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	581 104	603 327
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	416 448 481	416 426 258
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	416 292 736	416 413 368
Actions ordinaires potentiellement dilutives :			
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions	(e)	132 493	-
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	416 425 229	416 413 368
<b>Ratio : résultat par action (en euros)</b>			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	3,33	(0,30)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	3,33	(0,30)

## Note 10 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	31.12.2013 *	Variation de périmètre	Création de "Labinal Power Systems"	Dépréciation	Ajustement de prix et d'affectation des actifs et passifs identifiables	Effet des variations de change et autres	31.12.2014
	Net						Net
<i>(en millions d'euros)</i>							
Snecma - moteurs d'avions	405	-	-	-	-	-	405
Turbomeca (yc Microturbo) - turbines d'hélicoptères	583	-	-	-	(277)	-	306
Techspace Aero - composants de moteurs d'avions	47	-	-	-	-	-	47
Herakles - propulsion spatiale et stratégique	202	-	-	-	-	-	202
Autres	1	-	-	-	-	-	1
<b>Total Propulsion</b>	<b>1 238</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(277)</b>	<b>-</b>	<b>961</b>
Aircelle - nacelles et aérostructures	213	-	-	-	-	-	213
Labinal - câblages électriques	226	-	(226)	-	-	-	-
Safran Engineering Services - ingénierie	78	-	-	-	-	-	78
Messier Bugatti Dowty (yc Sofrance) - systèmes d'atterrissage et de freinage	168	20	-	-	-	-	188
Technofan - systèmes de ventilation	10	-	-	-	-	-	10
Labinal Power Systems- Chaîne électrique	-	73	359	-	7	25	464
Safran Power - génération électrique	133	-	(133)	-	-	-	-
<b>Total Equipements Aéronautiques</b>	<b>828</b>	<b>93</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>953</b>
Sagem - Défense	98	21	-	-	-	4	123
<b>Total Défense</b>	<b>98</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>123</b>
Morpho - Identification	886	-	-	-	-	100	986
Morpho - Solutions d'Entreprises	57	8	-	-	-	-	65
Morpho - Détection	292	-	-	-	-	40	332
<b>Total Sécurité</b>	<b>1 235</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>140</b>	<b>1 383</b>
<b>Total</b>	<b>3 399</b>	<b>122</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(270)</b>	<b>169</b>	<b>3 420</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

Les écarts d'acquisition relatifs aux co-entreprises sont désormais inclus dans le montant des participations comptabilisées par mise en équivalence (cf. notes 3 et 14).

### Mouvements de la période :

Les principaux mouvements de la période concernent :

- la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de l'activité RTM322 se traduisant par une diminution de l'écart d'acquisition de l'UGT « Turbomeca » de 277 millions d'euros (cf. note 4);
- la réorganisation des activités électriques du Groupe dans un seul pôle d'expertise dénommé « Labinal Power Systems » générant un regroupement des UGT « Labinal » et « Safran Power » en une seule UGT « Labinal Power Systems »;
- l'allocation définitive du prix d'acquisition de l'activité de systèmes électriques de Goodrich entraînant une augmentation de l'écart d'acquisition de l'UGT « Labinal Power Systems » de 7 millions d'euros (cf. note 4) ;
- l'allocation préliminaire du prix d'acquisition des activités de distribution électrique et de solutions intégrées pour cockpit d'Eaton Aerospace générant une augmentation des écarts d'acquisition des UGT « Labinal Power Systems » et « Sagem » pour respectivement 73 millions d'euros et 13 millions d'euros (cf. note 4) ;
- la prise de contrôle par le Groupe de la société Hydrep au travers l'acquisition auprès de Sabena de leur participation de 50% de cette société jusque-là détenue conjointement générant une augmentation de l'écart d'acquisition de l'UGT « Messier-Bugatti-Dowty » de 20 millions d'euros (cf. note 4) ;
- la première consolidation de la société suisse Colibrys SA spécialisée dans la conception et la fabrication de micro senseurs de haute performance utilisant la technologie MEMS (Micro



Electro Mechanical Systems) entraînant une augmentation de l'écart d'acquisition de l'UGT « Sagem » de 8 millions d'euros ;

- l'acquisition de la société française Dictao, éditeur logiciel de référence dans le domaine de la sécurité et de la confiance numérique, et l'allocation préliminaire du prix d'acquisition de cette activité générant une augmentation de l'écart d'acquisition de l'UGT « Morpho – Solutions d'Entreprises » de 8 millions d'euros.

#### Test de dépréciation annuel :

Le Groupe réalise les tests de dépréciation annuels sur ces écarts d'acquisition au cours du premier semestre.

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie, présentées dans le tableau ci-dessus, en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans chaque UGT. Elle est estimée généralement à 10 ans mais peut être étendue pour les activités dont les cycles de développement et de production sont considérés comme plus longs,
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis, pour la période au-delà, dans le plan à long terme,
- La valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme,
- Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2015 à 2017 s'établit à 1,24 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2013, le cours moyen utilisé pour les années 2014 à 2016 s'établissait à 1,26 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles que retenues pour les exercices prévisionnels réalisés au cours du premier semestre, tenant compte du portefeuille de devises de couverture de change (cf. note 21).
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5% pour l'UGT de la Défense (sans changement par rapport à 2013) et à 2% pour les UGT de la Propulsion, de la Sécurité et des Equipements (à titre de comparaison pour l'année 2013, ce taux était de 2,0% pour les UGT de la Propulsion et de la Sécurité et de 1,5% pour l'UGT des Equipements).
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 7,5 % après impôts (à titre de comparaison pour l'année 2013, ce taux était de 8,0%) appliqué à des flux de trésorerie après impôts, à l'exception des UGT de la Sécurité pour lesquelles un taux de 8,5% a été retenu (à titre de comparaison pour l'année 2013, ce taux était de 9,0%).

Il résulte de ce test qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater et que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2013.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US / Euro de +/- 5%,
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5%,
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5%.

En 2014, comme en 2013, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

## Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *			31.12.2014		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes aéronautiques (1)	2 670	(1 630)	1 040	3 103	(1 841)	1 262
Frais de développement	2 535	(481)	2 054	3 241	(574)	2 667
Concessions et accords commerciaux	520	(165)	355	587	(200)	387
Logiciels	469	(363)	106	520	(406)	114
Marques	147	(13)	134	147	(14)	133
Relations commerciales (1)	742	(228)	514	752	(329)	423
Technologies	327	(98)	229	406	(153)	253
Autres	258	(70)	188	384	(87)	297
<b>Total</b>	<b>7 668</b>	<b>(3 048)</b>	<b>4 620</b>	<b>9 140</b>	<b>(3 604)</b>	<b>5 536</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) dont 2 670 M€ réévalués à la juste valeur dans le cadre de la fusion Sagem / Snecma en 2005 auxquels se rajoutent 433 M€ réévalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de l'activité RTM322 (cf. note 4) (dont 117 M€ déclarés au 31 décembre 2013 en relations commerciales et reclassés en programmes aéronautiques au 31 décembre 2014)

La valeur des marques à durée de vie indéfinie est de 119 millions d'euros. Ces marques sont constituées de la marque Snecma (85 millions d'euros) et de la marque Turbomeca (34 millions d'euros).

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
<b>Au 31.12.2013</b>	<b>7 668</b>	<b>(3 048)</b>	<b>4 620</b>
Capitalisation des frais de R&D (1)	676	-	676
Capitalisation des autres immobilisations incorporelles	132	-	132
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	133	-	133
Sorties et cessions	(15)	12	(3)
Dotations aux amortissements	-	(452)	(452)
Dépréciations en résultat (2)	-	(63)	(63)
Ajustement d'affectation des actifs et passifs identifiables (3)	319	-	319
Reclassement	(8)	2	(6)
Variations de périmètre	112	-	112
Ecart de change	123	(55)	68
<b>Au 31.12.2014</b>	<b>9 140</b>	<b>(3 604)</b>	<b>5 536</b>

(1) dont 32 M€ d'intérêts capitalisés au 31 décembre 2014 (26 M€ au 31 décembre 2013)

(2) dont (63) M€ constatées en résultat non courant (cf. note 6)

(3) dont 316 M€ d'affectation définitive du prix d'acquisition RTM322 (cf. note 4)

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris charges d'amortissements, est de 898 millions d'euros (672 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Par ailleurs, des amortissements/dépréciations de (289) millions d'euros ont été constatés sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du groupe Snecma pour (147) millions d'euros et des autres acquisitions pour (142) millions d'euros).

#### Test de dépréciation 2014 :

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels liés aux programmes, projets, familles de produits se résument comme suit :

- Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2015 à 2017 s'établit à 1,24 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2013, le cours moyen utilisé pour les années 2014 à 2016 s'établissait à 1,26 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles qu'actualisées au cours du second semestre.
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux à 7,5% (à titre de comparaison pour l'année 2013, ce taux était de 8%), et en fonction de l'actif incorporel, il peut être majoré d'une prime de risque spécifique pour tenir compte d'un risque technologique ou d'un risque produit/marché (la fourchette des taux utilisée est de 7,5 % à 9,5 %).

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2014 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels relatifs à une technologie de la Sécurité pour un montant de 8 millions d'euros et une dépréciation des actifs incorporels relatifs à des relations commerciales des Equipements aéronautiques pour un montant de 7 millions d'euros. Par ailleurs, suite à l'annonce faite le 15 janvier 2015 par Bombardier Inc. d'une pause dans son programme d'avion d'affaire Learjet 85, une dépréciation de frais de développement relatifs à ce programme des Equipements aéronautiques a été comptabilisée pour un montant de 38 millions d'euros. Ces dépréciations ont été comptabilisées comme des charges opérationnelles non courantes de l'exercice (cf. note 6).

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux actifs incorporels du Groupe liés aux programmes, projets et familles de produits en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US / Euro de +/- 5% ;
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 1% ;
- Variation des volumes des contrats de vente de série de +/- 10%.

En 2014, comme en 2013, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à identifier un risque significatif sur les valeurs recouvrables des actifs incorporels liés aux programmes, projets et famille de produits.

#### Test de dépréciation 2013 :

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2013 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels relatifs à des programmes de la Propulsion pour un montant cumulé de 15 millions d'euros et une dépréciation des actifs incorporels relatifs à des programmes de la Sécurité pour un montant de 2 millions d'euros. Ces dépréciations ont été comptabilisées comme des charges opérationnelles non courantes de l'exercice (cf. note 6).

## Note 12 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *			31.12.2014		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	225	-	225	237	-	237
Constructions	1 343	(685)	658	1 564	(756)	808
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 977	(2 911)	1 066	4 379	(3 131)	1 248
Immobilisations en cours, avances et acomptes	438	(3)	435	539	(2)	537
Agencement et aménagement de terrains	53	(31)	22	58	(34)	24
Constructions sur sol d'autrui	73	(38)	35	73	(42)	31
Matériels informatiques et autres	401	(379)	22	449	(406)	43
<b>Total</b>	<b>6 510</b>	<b>(4 047)</b>	<b>2 463</b>	<b>7 299</b>	<b>(4 371)</b>	<b>2 928</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
<b>Au 31.12.2013</b>	<b>6 510</b>	<b>(4 047)</b>	<b>2 463</b>
Immobilisations générées en interne	190	-	190
Acquisitions	603	-	603
Sorties et cessions	(152)	126	(26)
Dotations aux amortissements	-	(366)	(366)
Dépréciations en résultat	-	(8)	(8)
Reclassement	(30)	23	(7)
Ajustements d'affectation des actifs et passifs identifiables	8	-	8
Variations de périmètre	42	(31)	11
Ecart de change	128	(68)	60
<b>Au 31.12.2014</b>	<b>7 299</b>	<b>(4 371)</b>	<b>2 928</b>

La part des immobilisations financées par contrats de location-financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013			31.12.2014		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	5	-	5	14	-	14
Constructions	139	(30)	109	191	(36)	155
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13	(4)	9	13	(5)	8
Matériels informatiques et autres	20	(19)	1	20	(20)	1
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>(53)</b>	<b>124</b>	<b>239</b>	<b>(61)</b>	<b>178</b>

## Note 13 - Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2013 *			31.12.2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation non consolidés (1)	504	(208)	296	546	(213)	333
Autres actifs financiers	376	(107)	269	438	(104)	334
<b>Total</b>	<b>880</b>	<b>(315)</b>	<b>565</b>	<b>984</b>	<b>(317)</b>	<b>667</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf .note 3.b)

(1) dont 70 M€ au 31 décembre 2014 et 52 M€ au 31 décembre 2013 de titres cotés (Embraer et Myriad) classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS13 (comme au 31 décembre 2013)

Les titres de participation non consolidés sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur ou au coût si celle-ci n'est pas déterminable de façon fiable.

Le Groupe a examiné la valeur des différents titres disponibles à la vente, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles et compte tenu du contexte actuel de marché, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Il n'y a pas eu de perte de valeur significative constatée sur l'exercice 2014.

### AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ils se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2013 *	31.12.2014
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	165	224
Prêts sociaux	29	30
Dépôts et cautionnements	7	8
Autres (1)	68	72
<b>Total</b>	<b>269</b>	<b>334</b>
<b>non courant</b>	<b>74</b>	<b>113</b>
<b>courant</b>	<b>195</b>	<b>221</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) dont 33M€ de créance nette au titre des garanties obtenues dans le cadre de l'acquisition de SME au 31 décembre 2014 (35 M€ au 31 décembre 2013)

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables en compte courant.

Les autres actifs financiers évoluent ainsi :

(en millions d'euros)	
<b>Au 31.12.2013</b>	<b>269</b>
Augmentation	94
Diminution	(20)
Reclassement	2
Variation de périmètre	(11)
<b>Au 31.12.2014</b>	<b>334</b>

L'augmentation des autres actifs financiers en 2014 a principalement pour origine une hausse des avances en comptes courants à des sociétés apparentées non consolidées.

## Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

La part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Entreprises associées (Ingenico)	133	153
Co-entreprises	547	618
<b>Total</b>	<b>680</b>	<b>771</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2013</b>	<b>680</b>
Quote-part de résultat net des co-entreprises	45
Quote-part de résultat net des entreprises associées	18
Dividendes reçus des co-entreprises et entreprises associées	(27)
Variation de périmètre	(2)
Ecart de change	57
<b>Au 31.12.2014</b>	<b>771</b>

Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'engagements hors bilan du Groupe relatifs aux co-entreprises et entreprises associées.

### 14a - ENTREPRISES ASSOCIEES (INGENICO)

Le Groupe a un pourcentage d'intérêt de 9,6% dans la société Ingenico et détient environ 17% des droits de vote ce qui lui donne le droit de nommer deux administrateurs au conseil d'administration de la société. Ingenico, dont l'activité correspond aux solutions de paiement, est comptabilisée par mise en équivalence depuis le 31 mars 2008.

En l'absence de données publiées par la société Ingenico à la date de publication du présent document, la quote-part de résultat relative à l'exercice 2014 a été déterminée à partir de prévisions fournies par un consensus d'analystes.

La part du Groupe, dans le résultat global d'Ingenico est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2014
Résultat net des activités poursuivies	15	18
Autres éléments du résultat global	(3)	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>12</b>	<b>18</b>

La valeur boursière de la participation dans la société Ingenico s'élève à 482 millions d'euros au 31 décembre 2014 (5 518 664 actions valorisées à 87,28 euros) contre 317 millions d'euros au 31 décembre 2013 (5 442 257 actions valorisées à 58,28 euros).

Le 15 mars 2013 Safran a cédé 12,57% du capital d'Ingenico (6,6 millions d'actions valorisées à 43,45 euros) (cf. note 4).

Une revue des indices de pertes de valeur a été conduite sur cette participation et n'a pas amené à constater de dépréciation.

## 14b - CO-ENTREPRISES

Le Groupe détient les participations dans les co-entreprises suivantes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM 56,
- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensemble propulsifs à propergol solide,
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouges non refroidis,
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouges refroidis,
- SEMMB : fabrication de sièges éjectables,
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires,
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56,
- Roxel SAS : holding,
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques,
- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques,
- EIMASS : identification.
- SAIFEI : câblage électrique

La part du Groupe dans le résultat global de ces co-entreprises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Résultat net des activités poursuivies	52	45
Autres éléments du résultat global	(13)	37
<b>Total du résultat global</b>	<b>39</b>	<b>82</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

## Note 15 - Stocks et en-cours de production

Les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	563	541
Produits finis	1 679	1 883
En-cours de production	1 737	1 825
Marchandises	19	16
<b>Total</b>	<b>3 998</b>	<b>4 265</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
<b>Au 31.12.2013 *</b>	<b>4 539</b>	<b>(541)</b>	<b>3 998</b>
Variations de la période	185	-	185
Dépréciation nette	-	(19)	(19)
Reclassement	13	2	15
Variations de périmètre	35	(7)	28
Ecart de change	69	(11)	58
<b>Au 31.12.2014</b>	<b>4 841</b>	<b>(576)</b>	<b>4 265</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

## Note 16 - Créances clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	31.12.2013 *	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Effet des variations de change	31.12.2014
	Net						Net
<b>Créances opérationnelles</b>	<b>4 455</b>	<b>748</b>	<b>(43)</b>	<b>121</b>	<b>(8)</b>	<b>43</b>	<b>5 316</b>
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	236	(90)	-	53	19	1	219
Clients et comptes rattachés	4 195	852	(42)	55	(30)	42	5 072
Comptes courants d'exploitation	13	(22)	(1)	12	3	-	5
Créances sociales	11	8	-	1	-	-	20
<b>Autres créances</b>	<b>512</b>	<b>(19)</b>	<b>(1)</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>511</b>
Charges constatées d'avance	71	(6)	-	1	-	3	69
Créances de TVA	381	1	-	(1)	-	2	383
Autres créances sur l'Etat	15	-	-	-	-	-	15
Autres créances	45	(14)	(1)	10	2	2	44
<b>Total</b>	<b>4 967</b>	<b>729</b>	<b>(44)</b>	<b>131</b>	<b>(6)</b>	<b>50</b>	<b>5 827</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

En 2014, comme en 2013, le Groupe a procédé à des cessions de créances commerciales déconsolidantes en IFRS dans le cadre de trois conventions dont les caractéristiques sont présentées dans la note 23 « Passifs financiers portant intérêts ».

Dans le cadre de la convention de CFM Inc. conclue avec General Electric Capital Corp., le Groupe conserve une implication continue sous la forme d'un dépôt de garantie destiné à garantir le cessionnaire contre les risques commerciaux associés aux créances cédées. La valeur comptable du dépôt de garantie au 31 décembre 2014 est de 8,9 millions de dollars US contre 6,9 millions de dollars US au 31 décembre 2013 (montants à 50 %).

L'échéancier des clients et comptes rattachés est le suivant :

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus et non dépréciés	Echus et non dépréciés à la clôture (en jours)					Total échus et non dépréciés	Echus et dépréciés
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360		
<b>Au 31.12.2013</b>									
Clients et comptes rattachés	4 195	3 785	122	95	67	54	49	387	23
<b>Au 31.12.2014</b>									
Clients et comptes rattachés	5 072	4 609	160	108	75	50	69	462	1



## Note 17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition du poste au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2013 *	31.12.2014
OPCVM	10	22
Placements à court terme	1 089	795
Dépôts à vue	448	816
<b>Total</b>	<b>1 547</b>	<b>1 633</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

Les OPCVM sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS13.

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	
<b>Au 31.12.2013</b>	<b>1 547</b>
Variations de la période	46
Variations de périmètre	17
Ecart de change	24
<b>Au 31.12.2014</b>	<b>1 633</b>

## Note 18 - Synthèse des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 :

Au 31.12.2013 *	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actifs financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non courants</b>					
Titres de participation non consolidés			296		296
Dérivés actifs non courants			-		-
Autres actifs financiers non courants	74				74
<b>Sous total actifs financiers non courants</b>	<b>74</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>296</b>	<b>370</b>
Autres actifs financiers courants	195				195
Dérivés actifs courants			864		864
Clients et comptes rattachés	4 195				4 195
Comptes courants d'exploitation et autres créances	58				58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 537		10		1 547
<b>Sous total actifs financiers courants</b>	<b>5 985</b>	<b>-</b>	<b>874</b>	<b>-</b>	<b>6 859</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>6 059</b>	<b>-</b>	<b>874</b>	<b>296</b>	<b>7 229</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

Au 31.12.2014	Valeur au bilan				Total
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actifs financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					=a+b+c+d
<b>Actifs financiers non courants</b>					
Titres de participation non consolidés				333	333
Dérivés actifs non courants			29		29
Autres actifs financiers non courants	113				113
<b>Sous total actifs financiers non courants</b>	<b>113</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>333</b>	<b>475</b>
Autres actifs financiers courants	221				221
Dérivés actifs courants			377		377
Clients et comptes rattachés	5 072				5 072
Comptes courants d'exploitation et autres créances	49				49
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 611		22		1 633
<b>Sous total actifs financiers courants</b>	<b>6 953</b>	<b>-</b>	<b>399</b>	<b>-</b>	<b>7 352</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>7 066</b>	<b>-</b>	<b>428</b>	<b>333</b>	<b>7 827</b>

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement d'actif financier entre la catégorie « au coût amorti » et la catégorie « à la juste valeur » en 2014 comme en 2013.

#### JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
- Niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés *	52	-	-	52
Dérivés actifs	-	864	-	864
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	-	-	10
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>864</b>	<b>-</b>	<b>926</b>

\* hors titres évalués au coût

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient les actifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés *	70	-	-	70
Dérivés actifs	-	406	-	406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	-	-	22
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>406</b>	<b>-</b>	<b>498</b>

\* hors titres évalués au coût

Sur l'exercice 2014 (comme en 2013), il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

## COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Au 31.12.2013	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
<b>Dérivés actifs</b>	<b>864</b>	<b>-</b>	<b>864</b>	<b>179</b>	<b>685</b>

(1) Cf. note 27

Au 31.12.2014	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
<b>Dérivés actifs</b>	<b>406</b>	<b>-</b>	<b>406</b>	<b>401</b>	<b>5</b>

(1) Cf. note 27

Les tableaux ci-dessus présentent les actifs financiers concernés par un accord de compensation avec des passifs financiers.

Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, le Groupe n'opère pas de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés passifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

## Note 19 - Capitaux propres consolidés

### 19a – CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social de Safran, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

### 19b – REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

#### 31 décembre 2013

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote (*)
Public	261 687 728	62,75%	267 697 671	51,90%
Etat	93 440 227	22,41%	132 440 227	25,68%
Actionnariat salarié et anciens salariés	61 320 526	14,70%	115 672 870	22,42%
Autodétention / Autocontrôle	581 104	0,14%	-	-
<b>Total</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00%</b>	<b>515 810 768</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Droits de vote exerçables

## 31 décembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote (*)
Public	264 821 713	63,50%	270 605 602	52,73%
Etat	91 693 131	21,99%	130 693 131	25,47%
Actionnariat salarié et anciens salariés	59 911 414	14,37%	111 926 730	21,80%
Autodétention / Autocontrôle	603 327	0,14%	-	-
<b>Total</b>	<b>417 029 585</b>	<b>100,00%</b>	<b>513 225 463</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Droits de vote exerçables

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 603 327 actions d'autodétention sont privées de droit de vote.

Le 27 mars 2013, l'État français a finalisé la cession de 3,12 % du capital de Safran, au terme d'un placement institutionnel privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels. Le 15 novembre 2013, l'Etat français a procédé à une opération similaire portant sur 4,7 % du capital de Safran. Ainsi au 31 décembre 2013, sa participation s'élevait à 22,41 % du capital de Safran.

Consécutivement à ces deux cessions, les salariés et anciens salariés du Groupe (dans 13 pays) ont souscrit 1,7 million d'actions Safran proposées à la vente par l'Etat (conformément à la loi dite de privatisation de 1986, article 11 de la loi 86-912 du 6 août 1986), au prix de 41,58 euros, au second semestre 2014. A l'issue de cette opération, la participation de l'Etat français s'élève désormais à 21,99 % du capital de Safran.

La charge IFRS2 liée à la décote accordée aux salariés s'élève à 3,5 millions d'euros (comptabilisée en charges de personnel).

Par ailleurs, pour accompagner l'offre de l'Etat, le Groupe a proposé deux formules d'acquisition de ces actions, dont l'une assortie d'un abondement de la société. La charge relative à cet abondement s'élève à 6,7 millions d'euros.

### Actions d'autodétention

Le nombre d'actions d'autodétention a augmenté depuis le 31 décembre 2013 suite à l'acquisition nette de 22 223 actions dans le cadre du contrat de liquidité du Groupe.

L'Assemblée Générale du 31 mai 2012 avait donné l'autorisation au Conseil d'Administration de vendre et d'acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ainsi, le Groupe a signé en 2012 un contrat de liquidité avec Oddo, avec pour objectif l'animation du marché sur le titre Safran. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat s'élèvent à 10 millions d'euros.

L'Assemblée Générale du 27 mai 2014 a renouvelé cette autorisation.

Dans le cadre de ces autorisations et de ce contrat de liquidité, sur l'année 2014, la société a acheté 1 690 322 actions pour 83 millions d'euros et en a vendu 1 668 099 actions pour 82 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, 84 723 actions sont détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité.

## 19c – CAPITAUX PROPRES

Leur évolution résulte des événements suivants :

	M€
<b>Capitaux propres part du Groupe avant résultat au 31 décembre 2013 *</b>	<b>5 249</b>
- Affectation du résultat 31 décembre 2013	1 386
- Distribution du solde de dividendes 2013	(267)
- Distribution de l'acompte sur dividendes 2014	(233)
- Variation écarts de conversion et couverture d'investissement net	267
- Impôts courants comptabilisés en capitaux propres sur couvertures d'investissements nets	30
- Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite	(113)
- Impôts différés comptabilisés en capitaux propres sur variation des écarts actuariels	34
- Livraison et cession d'actions propres	(1)
- Actifs financiers disponibles à la vente	21
- Autres	6
	<hr/>
<b>Capitaux propres part du Groupe avant résultat au 31 décembre 2014</b>	<b>6 379</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

## 19d – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de 2013, un dividende de 1,12 euro par action a été distribué et versé partiellement en 2013 au travers d'un acompte d'un montant unitaire de 0,48 euro par action, soit un montant de 200 millions d'euros, et pour le solde au cours du premier semestre 2014 au travers d'un versement de 0,64 euro par action, soit un montant de 267 millions d'euros.

Le conseil d'administration, qui s'est tenu le 17 décembre 2014 a décidé de la distribution d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2014 d'un montant unitaire de 0,56 euro par action, soit un montant de 233 millions d'euros.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, devant se tenir le 23 avril 2015 et devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014, de distribuer un dividende de 1,20 euro par action au titre de cet exercice, soit 500 millions d'euros (avant déduction de l'acompte versé). Après prise en compte de l'acompte sur dividende déjà versé, le montant restant à distribuer s'élève à 267 millions d'euros.

## Note 20 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2013 *	Dotations	Reprises				Autres	31.12.2014
			Utilisations	Reclassements	Sans objet	Variations de périmètre		
Garanties de fonctionnement	700	268	(154)	-	(72)	10	13	765
Garanties financières	26	10	-	-	(16)	-	4	24
Prestations à fournir	523	468	(257)	-	(10)	-	10	734
Engagements de retraites et assimilés	790	80	(75)	(1)	-	5	119	918
Contrats commerciaux et créances à long terme	156	58	(31)	-	(22)	1	11	173
Pertes à terminaison et pertes sur engagements de livraisons	474	172	(88)	(77)	(66)	-	(11)	404
Litiges	34	10	(7)	-	(6)	-	-	31
Autres (1)	255	106	(71)	-	(14)	2	2	280
<b>Total</b>	<b>2 958</b>	<b>1 172</b>	<b>(683)</b>	<b>(78)</b>	<b>(206)</b>	<b>18</b>	<b>148</b>	<b>3 329</b>
<b>non courant</b>	<b>1 738</b>							<b>1 870</b>
<b>courant</b>	<b>1 220</b>							<b>1 459</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) Dont une provision de 79 M€ (85 M€ au 31 décembre 2013) constituée au titre des passifs et passifs éventuels environnementaux faisant l'objet d'une garantie spécifique accordée par SNPE à Safran dans le cadre de l'acquisition de SME et ses filiales (cf. note 30).

(en millions d'euros)	31.12.2014
Dotations nettes comptabilisées en résultat opérationnel (1)	94
Dotations nettes comptabilisées en résultat financier	111
<b>Total des dotations nettes</b>	<b>205</b>

(1) Dont 76 M€ en résultat opérationnel courant (cf. note 6).

Des reclassements sont opérés lorsqu'une provision a initialement été inscrite au passif, notamment en provision pour pertes à terminaison ou pertes sur engagement de livraisons et est ensuite reclassée à l'actif, par exemple en dépréciation des stocks et en-cours.

## Note 21 - Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, principalement en France et en Grande-Bretagne. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en note 1.s.

### 21a – PRESENTATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

#### a) France

##### - Régimes de retraite à prestations définies

Les salariés cadres de l'ex-périmètre Snecma entre 1985 et 1995, et encore en activité dans le Groupe, disposent d'un régime de retraite différentielle fermé et gelé depuis 1995. Le financement de ce régime est assuré par des versements de contributions à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Au 31 décembre 2014, il reste environ 175 ayants droit en activité dont le dernier départ en retraite est prévu pour 2015.

Suite à la fermeture de ce régime, les salariés cadres ont été affiliés à un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies, déployé dans la plupart des sociétés du Groupe.

Fin 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif a pris effet au 1er janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en

compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

- Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Parallèlement, le Groupe a signé un accord pour une durée déterminée de trois ans à compter de décembre 2012 majorant l'indemnité de départ à la retraite pour les seniors.

- Autres avantages long terme

En France, cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail, gratifications d'ancienneté ainsi que des primes de fidélité et des primes cadres.

b) Grande-Bretagne

- Régimes de retraite à prestations définies

Il existe trois fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty / Messier Services Ltd, Aircelle Ltd et Safran UK. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. A l'exception du fonds de pension Safran UK, la répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 87 % pour l'employeur et de 13 % pour l'employé. Le fonds Safran UK ne couvre que les retraités de l'activité Cinch UK qui a été cédée en 2009.

c) Reste du monde

Conformément aux lois locales d'avantages sociaux, le Groupe offre à ses salariés des dispositifs de retraite ou de gratifications d'ancienneté. Les principales zones géographiques concernées sont :

- Amériques : des fonds de pension principalement au Canada et dans une faible mesure aux USA, des indemnités de fin de carrière au Mexique,
- Europe : des fonds de pension en Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Suisse, des indemnités de fin de carrière en Pologne, des gratifications d'ancienneté aux Pays-Bas et en Pologne,
- Asie : des indemnités de fin de carrière en Inde.

## 21b – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	31.12.2013 *	31.12.2014	France	Grande Bretagne	Reste du monde
Engagement brut	1 232	1 460	701	578	181
Actifs de couverture	442	542	11	428	103
<b>Provision comptable (*)</b>	<b>790</b>	<b>918</b>	690	150	78
- Régime de retraite à prestations définies	220	275	63	150	62
- Indemnités de départ à la retraite	531	601	587	-	14
- Médailles et autres engagements	39	42	40	-	2
<b>Actifs nets comptabilisés</b>	-	-	-	-	-

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

	31.12.2013 *	31.12.2014	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres avantages long terme
<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagement brut	1 232	1 460	817	601	42
Actifs de couverture	442	542	542	-	-
<b>Provision comptable</b>	<b>790</b>	<b>918</b>	275	601	42
<b>Actifs nets comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-	-

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

L'augmentation de 228 millions d'euros de l'engagement brut est principalement liée au changement d'hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles des engagements de retraites et assimilés (baisse du taux d'actualisation de 1,25 point sur la zone Euro et de 1,00 point sur la Grande Bretagne).

La charge des régimes en 2013 et 2014 se décompose comme suit :

	31.12.2013 *	31.12.2014
<i>(en millions d'euros)</i>		
Coût des services rendus	(40)	(47)
Ecart actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	-	(3)
Mise en place, modification et liquidation de régimes	(39)	2
Frais administratifs	(1)	(1)
<b>Total composante opérationnelle de la charge</b>	<b>(80)</b>	<b>(49)</b>
Charge / produits d'intérêt sur l'engagement net	(24)	(25)
<b>Total composante financière de la charge</b>	<b>(24)</b>	<b>(25)</b>
<b>Total</b>	<b>(104)</b>	<b>(74)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

Le Groupe prévoit de verser, en 2015, des cotisations à hauteur de 37 millions d'euros pour ses régimes de retraite à prestations définies.

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements bruts :

		Zone Euro	Grande Bretagne
<b>Taux d'actualisation</b>	31.12.2013	3,00%	4,50%
	31.12.2014	1,75%	3,50%
<b>Taux d'inflation</b>	31.12.2013	2,00%	3,35%
	31.12.2014	1,75%	3,20%
<b>Taux de revalorisation des rentes</b>	31.12.2013	2,00%	3,20%
	31.12.2014	1,75%	3,20%
<b>Taux d'augmentation des salaires</b>	31.12.2013	1,50%-5,00%	N/A
	31.12.2014	1,12%-5,00%	N/A
<b>Age de départ à la retraite</b>	31.12.2013	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans
	31.12.2014	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans



Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice Iboxx pour les deux principales zones géographiques (Zone Euro et Grande Bretagne).

**Analyse de la sensibilité :**

Une variation de plus ou moins 0,5% des principales hypothèses aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement brut au 31 décembre 2014 :

*(en millions d'euros)*

<b>Sensibilité en point de base</b>	<b>-0,50%</b>	<b>0,50%</b>
Taux d'actualisation	112	(97)
Taux d'inflation	(43)	50
Taux d'augmentation des salaires	(46)	54

*Pour chaque hypothèse, l'impact étant calculé toutes choses égales par ailleurs*

La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu un impact sur les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

## 21c – VARIATION DES ENGAGEMENTS BRUTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE

Variation des engagements bruts :

	31.12.2013	31.12.2014	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Valeurs des engagements bruts en début de période</b>	<b>1 135</b>	<b>1 232</b>	<b>663</b>	<b>531</b>	<b>38</b>
<b>A. Charge des régimes</b>					
Coût des services rendus	40	47	16	27	4
Ecarts actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	-	3	-	-	3
Mise en place, modification et liquidation de régimes	39	(2)	-	(1)	(1)
Charge d'intérêts sur les engagements	41	45	28	16	1
<b>Total charge au compte de résultat</b>	<b>120</b>	<b>93</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>7</b>
<b>B. Ecarts actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi</b>					
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	3	7	(1)	8	-
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	36	143	92	51	-
Ecarts d'expérience	1	(2)	(19)	17	-
<b>Total réévaluation en Autres éléments du résultat global</b>	<b>40</b>	<b>148</b>	<b>72</b>	<b>76</b>	<b>-</b>
<b>C. Autres éléments</b>					
Cotisations de l'employé	3	3	3	-	-
Prestations payées	(63)	(72)	(21)	(48)	(3)
Effet des variations de périmètre	-	18	18	-	-
Autres mouvements	9	-	-	-	-
Ecart de change	(12)	38	38	-	-
Reclassement en passifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
<b>Total autres éléments</b>	<b>(63)</b>	<b>(13)</b>	<b>38</b>	<b>(48)</b>	<b>(3)</b>
<b>Valeur des engagements bruts en fin de période</b>	<b>1 232</b>	<b>1 460</b>	<b>817</b>	<b>601</b>	<b>42</b>
<b>Duration moyenne pondérée des régimes</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>8</b>

Variation de la juste valeur des actifs de couverture :

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2014	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début de période</b>	<b>404</b>	<b>442</b>	<b>442</b>	-	-
<b>A. Produit des régimes</b>					
Produit d'intérêt sur les actifs de couverture	17	20	20	-	-
Frais administratifs	(1)	(1)	(1)	-	-
<b>Total produit au compte de résultat</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	-	-
<b>B. Ecart actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi</b>					
Rendement des actifs du régime (hors partie en produit d'intérêt)	19	35	35	-	-
<b>Total réévaluation en Autres éléments du résultat global</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	-	-
<b>C. Autres éléments</b>					
Cotisations de l'employé	3	3	3	-	-
Cotisations de l'employeur	28	20	20	-	-
Prestations payées	(18)	(21)	(21)	-	-
Effet des variations de périmètre	-	13	13	-	-
Autres mouvements	-	2	2	-	-
Ecart de change	(10)	29	29	-	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
<b>Total autres éléments</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	-	-
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période</b>	<b>442</b>	<b>542</b>	<b>542</b>	-	-

## 21d – ALLOCATION D'ACTIFS

	Grande Bretagne % d'allocation au		Autre Europe % d'allocation au	
	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014
<b>Actions</b>	36,13%	35,17%	15,41%	16,57%
<b>Obligations et titres de dettes</b>	26,59%	28,27%	66,04%	64,89%
<b>Immobilier</b>	6,68%	6,77%	8,39%	10,09%
<b>OPCVM et fonds diversifiés</b>	25,59%	20,62%	0,00%	0,00%
<b>Liquidités</b>	0,96%	0,65%	1,68%	2,02%
<b>Autres</b>	4,05%	8,52%	8,48%	6,43%

Il n'y a pas d'actifs sans cotation sur marché actifs (hors immobilier).

En Grande-Bretagne, notamment, l'objectif à long terme du Groupe est de limiter son exposition aux régimes à prestations définies et d'essayer à terme dans des conditions de marchés favorables, d'externaliser ces engagements auprès de compagnies d'assurances. En attendant la concrétisation

de cet objectif, le Groupe s'attache à assurer dans la durée le niveau de financement de ses engagements de retraite.

Le Groupe accompagne les fonds de pension en Grande-Bretagne dans une politique d'investissement combinant pour partie la sécurisation financière des engagements de moyen terme au travers d'investissements non risqués (fonds monétaires, emprunts d'Etats, fonds obligataires), et pour une autre partie, au travers d'investissements réputés plus risqués (fonds actions, fonds immobilier) dont la rentabilité attendue à long terme assure l'équilibre financier des régimes.

## 21e - COTISATIONS AU TITRE DES REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

La charge de l'année 2014 au titre des régimes à cotisations définies a été de 352 millions d'euros (331 millions d'euros en 2013, montant retraité de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »).

Ces cotisations comprennent les cotisations aux régimes généraux de retraites ; les cotisations au régime de retraite supplémentaire Art.83, régime qui existe dans les principales sociétés françaises du Groupe.

## 21f - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures.

Conformément à la loi N° 2014-288 du 5 mars 2014, ce dispositif sera remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 par un compte personnel de formation ; les heures acquises au titre du droit individuel à la formation, et non consommées au 31 décembre 2014 sont conservées.

## Note 22 - Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à des conditions particulières correspondent essentiellement aux avances remboursables consenties par l'Etat français.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

*(en millions d'euros)*

<b>Au 31.12.2013</b>	<b>670</b>
Nouvelles avances reçues	46
Remboursement d'avances	(43)
Charges d'intérêts et actualisation	32
Ecart de change	-
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables	8
<b>Au 31.12.2014</b>	<b>713</b>

La valeur des dettes soumises à des conditions particulières fait l'objet d'estimations portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement. Leur juste valeur ne peut être estimée de façon fiable.

## Note 23 - Passifs financiers portant intérêts

Décomposition des passifs financiers portant intérêts :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Emprunt obligataire	-	214
Billets non garantis de premier rang en USD	832	999
Dettes de crédit-bail	104	143
Emprunts à long terme	355	302
<b>Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie &gt; 1 an dette financière à l'origine)</b>	<b>1 291</b>	<b>1 658</b>
Emprunt obligataire	753	-
Dettes de crédit-bail	15	19
Emprunts à long terme	343	347
Intérêts courus non échus	11	12
<b>Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine</b>	<b>1 122</b>	<b>378</b>
Billets de trésorerie	250	946
Concours bancaires court terme et assimilés	73	183
<b>Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine</b>	<b>323</b>	<b>1 129</b>
<b>Total des passifs financiers courants portant intérêts (&lt; 1 an)</b>	<b>1 445</b>	<b>1 507</b>
<b>Total des passifs financiers portant intérêts</b>	<b>2 736</b>	<b>3 165</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Au 31.12.2013</b>	<b>2 736</b>
Augmentation des emprunts (1)	271
Intérêts courus	1
Diminution des emprunts	(850)
Variations des financements court-terme	809
Variations de périmètre	5
Ecarts de change	126
Reclassements & autres	67
<b>Au 31.12.2014</b>	<b>3 165</b>

(1) dont 61 M€ d'augmentation des dettes de crédit-bail

Les échéances des passifs portant intérêts sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2014
Échéances en :		
N + 1	1 445	1 507
N + 2 à N + 5	338	469
Au-delà de 5 ans	953	1 189
<b>Total</b>	<b>2 736</b>	<b>3 165</b>

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2013		31.12.2014	
	devises	euros	devises	euros
EUR	1 873	1 873	2 001	2 001
USD	1 184	860	1 386	1 142
Autres	NA	3	NA	22
<b>Total</b>		<b>2 736</b>		<b>3 165</b>

L'analyse des taux des passifs portant intérêts fait ressortir :

- Une décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		non courant				courant			
	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013		31.12.2014		31.12.2013		31.12.2014	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	1 680	1 320	893	4,28%	1 264	4,06%	787	3,93%	56	1,35%
Taux variable	1 056	1 845	398	1,21%	394	1,25%	658	0,91%	1 451	0,64%
<b>Total</b>	<b>2 736</b>	<b>3 165</b>	<b>1 291</b>	<b>3,33%</b>	<b>1 658</b>	<b>3,39%</b>	<b>1 445</b>	<b>2,56%</b>	<b>1 507</b>	<b>0,67%</b>

- Une décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		non courant				courant			
	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013		31.12.2014		31.12.2013		31.12.2014	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	959	235	172	3,99%	179	3,92%	787	3,27%	56	1,35%
Taux variable	1 777	2 930	1 119	1,90%	1 479	1,88%	658	0,91%	1 451	0,64%
<b>Total</b>	<b>2 736</b>	<b>3 165</b>	<b>1 291</b>	<b>2,18%</b>	<b>1 658</b>	<b>2,10%</b>	<b>1 445</b>	<b>2,19%</b>	<b>1 507</b>	<b>0,67%</b>

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	1 547	1 633
Passifs financiers portant intérêts (B)	2 736	3 165
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette (C)	(31)	29
<b>Total (A) - (B) + (C)</b>	<b>(1 220)</b>	<b>(1 503)</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars américains a été conservée en dollars américains et n'a donc pas fait l'objet d'un swap de change. La variation de la contrevaletur euros de cette émission a eu un impact négatif de 118 millions d'euros dans la position financière nette du Groupe au 31 décembre 2014.

Le gearing du Groupe ressort à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Position Financière Nette	(1 220)	(1 503)
Capitaux Propres	6 813	6 478
<b>Gearing</b>	<b>17,91%</b>	<b>23,20%</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

#### PRINCIPAUX EMPRUNTS A LONG TERME A L'ORIGINE

- Emission le 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US dont :
  - Tranche A : 155 millions de dollars US à 7 ans (échéance février 2019) coupon taux fixe de 3,70%
  - Tranche B : 540 millions de dollars US à 10 ans (échéance février 2022) coupon taux fixe de 4,28%
  - Tranche C : 505 millions de dollars US à 12 ans (échéance février 2024) coupon taux fixe de 4,43%

Les tranches B et C respectivement à 10 et 12 ans ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt en dollars US (swap à taux variable sur le Libor US 6 mois). La tranche A a été maintenue à taux fixe.

Cette émission initialement à taux fixe ressort en 2014 à 2,42 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.

- L'emprunt obligataire Safran de 750 millions d'euros à 5 ans émis le 26 novembre 2009 auprès d'investisseurs français a été entièrement remboursé à son échéance (26 novembre 2014).
- Emprunt obligataire Safran de 200 millions d'euros à 10 ans émis le 11 avril 2014 (échéance 11 avril 2024) auprès d'investisseurs français. Il a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt en euros (swap à taux variable sur l'Euribor 3 mois). Cet emprunt initialement à un taux fixe ressort en 2014 à 1,60 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 225 millions d'euros (263 millions d'euros au 31 décembre 2013) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,73% et ayant un amortissement linéaire annuel à compter du 17 décembre 2013 avec échéance finale 17 décembre 2020.
- Financement Épargne Salariale dans le cadre du PEG de 417 millions d'euros (418 millions d'euros au 31 décembre 2013). L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 306 millions d'euros. Le taux de rémunération défini annuellement indexé sur le taux BTAN 5 ans est de 1,87 % pour 2014 (contre 1,62 % en 2013).

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

#### PRINCIPAUX EMPRUNTS A COURT TERME

- Billets de trésorerie : 946 millions d'euros (250 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances à moins d'un an.

- Comptes courants financiers des filiales : 126 millions d'euros (31 millions d'euros au 31 décembre 2013). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont constituées de montants unitaires non significatifs.

### CESSION DE CREANCES SANS RECOURS

Il faut noter que la position financière nette au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, n'inclut pas les trois lignes de cession de créances clients sans recours :

- CFM Inc. :
  - Ligne confirmée de 200 millions de dollars US à 24 mois (avec renouvellement automatique par période de 12 mois à l'issue des 24 premiers mois) consentie en octobre 2009 par General Electric Capital Corp., et renouvelée en octobre 2013 à l'identique, pour une durée maximale de 4 ans. Cette ligne est utilisée au 31 décembre 2014 à hauteur de 160 millions de dollars US (soit 80 millions de dollars US à 50 %) ; (et au 31 décembre 2013 à hauteur de 124 millions de dollars US soit 62 millions de dollars US à 50%),
  - Ligne confirmée de 1 650 millions de dollars US à 364 jours renouvelée en décembre 2014 par un pool de 10 banques coordonné par Royal Bank of Scotland (1 000 millions de dollars US au 31 décembre 2013), utilisée au 31 décembre 2014 à hauteur de 1 126 millions de dollars US (soit 563 millions de dollars US à 50 %) contre 998 millions de dollars US (soit 499 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2013.
- CFM SA :
  - Ligne confirmée d'un équivalent en dollars US de 110 millions d'euros initialement consentie en juillet 2010 par Medio Credito (Groupe Intesa San Paolo). Cette ligne est utilisée au 31 décembre 2014 à hauteur de 70 millions de dollars US (soit 35 millions de dollars US à 50 %) contre 55 millions de dollars US (soit 27,5 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2013.

### **Note 24 - Fournisseurs et autres créditeurs**

(en millions d'euros)	31.12.2013 *	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2014
<b>Dettes opérationnelles</b>	<b>7 713</b>	<b>682</b>	<b>126</b>	<b>60</b>	<b>(25)</b>	<b>8 556</b>
Clients créditeurs	1 124	382	1	-	(5)	1 502
Clients, avances et acomptes	3 316	(158)	57	4	-	3 219
Dettes fournisseurs	2 112	363	40	49	(18)	2 546
Compte courant d'exploitation	8	(27)	24	-	(1)	4
Dettes sociales	1 153	122	4	7	(1)	1 285
<b>Autres dettes</b>	<b>955</b>	<b>99</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>1 082</b>
Etat-autres impôts à payer	180	23	1	1	-	205
Produits constatés d'avance	610	76	4	9	-	699
Autres	165	-	3	4	6	178
<b>Total</b>	<b>8 668</b>	<b>781</b>	<b>134</b>	<b>74</b>	<b>(19)</b>	<b>9 638</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)



Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et ont une échéance à moins d'un an.  
Les produits constatés d'avance concernent principalement de la facturation à l'avancement et du différé de chiffre d'affaires.

Les échéances de ces éléments sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	8 556	8 092	464
Autres dettes	1 082	843	239
<b>Total</b>	<b>9 638</b>	<b>8 935</b>	<b>703</b>

## Note 25 - Autres passifs financiers courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2014
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	162	12	-	1	13	<b>188</b>
Dettes sur acquisition de titres	42	(4)	-	-	-	<b>38</b>
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>226</b>
<b>non courant</b>	<b>140</b>					<b>101</b>
<b>courant</b>	<b>64</b>					<b>125</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 "Partenariat" (cf. note 3.b)

## Note 26 - Synthèse des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 :

<i>au 31.12.2013 *</i>	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	670		<b>670</b>
Passifs financiers non courants portant intérêts	1 291		<b>1 291</b>
Passifs financiers courants portant intérêts	1 445		<b>1 445</b>
Dettes fournisseurs	2 112		<b>2 112</b>
Dettes sur acquisition de titres	42	-	<b>42</b>
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	162		<b>162</b>
Comptes courants d'exploitation	8		<b>8</b>
Dérivés passifs non courants		36	<b>36</b>
Dérivés passifs courants		150	<b>150</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>5 730</b>	<b>186</b>	<b>5 916</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

au 31.12.2014	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	713		<b>713</b>
Passifs financiers non courants portant intérêts	1 658		<b>1 658</b>
Passifs financiers courants portant intérêts	1 507		<b>1 507</b>
Dettes fournisseurs	2 546		<b>2 546</b>
Dettes sur acquisition de titres	38	-	<b>38</b>
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	188		<b>188</b>
Comptes courants d'exploitation	4		<b>4</b>
Dérivés passifs courants		1 636	<b>1 636</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>6 654</b>	<b>1 636</b>	<b>8 290</b>

(1) y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque passif et en les actualisant aux conditions de marché en date de clôture, à l'exception des dettes soumises à des conditions particulières pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable compte tenu de l'incertitude portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

En 2014 comme en 2013, la juste valeur des passifs financiers est proche de la valeur nette comptable sauf pour les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013		2014	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Dettes soumises à des conditions particulières	670	N/A	713	N/A
Passifs financiers portant intérêts (1)	2 736	2 772	3 165	3 184

(1) La juste valeur relève du niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur (cf. note 18).

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur décrite dans la note 18 pour déterminer le niveau de classement des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur:

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	186	-	186
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>186</b>	<b>-</b>	<b>186</b>

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur:

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	1 636	-	1 636
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 636</b>	<b>-</b>	<b>1 636</b>

Sur l'exercice 2014, comme en 2013, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

## COMPENSATION DES PASSIFS FINANCIERS ET DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31.12.2013	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
<b>Dérivés passifs</b>	<b>186</b>	<b>-</b>	<b>186</b>	<b>179</b>	<b>7</b>
<i>(1) cf. note 27</i>					
Au 31.12.2014	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
<b>Dérivés passifs</b>	<b>1 636</b>	<b>-</b>	<b>1 636</b>	<b>401</b>	<b>1 235</b>
<i>(1) cf. note 27</i>					

Les tableaux ci-dessus présentent les passifs financiers concernés par un accord de compensation avec des actifs financiers.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, le Groupe n'opère pas de compensation de passifs financiers et d'actifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés actifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

### Note 27 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les risques de marché principaux auxquels le Groupe est soumis sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque sur les matières premières cotées, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013		31.12.2014	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
<b>Gestion du risque de taux d'intérêt</b>	<b>10</b>	<b>(41)</b>	<b>29</b>	<b>-</b>
Swaps payeurs taux fixe	-	(5)	-	-
Swaps payeurs taux variable	10	(36)	29	-
<b>Gestion du risque de change</b>	<b>852</b>	<b>(134)</b>	<b>375</b>	<b>(1 616)</b>
Swaps de change	-	-	-	-
Achats et ventes à terme de devises	652	(56)	163	(364)
Options de change	200	(78)	212	(1 252)
<b>Gestion du risque de matières premières</b>	<b>2</b>	<b>(11)</b>	<b>2</b>	<b>(20)</b>
Achat à terme de matières premières	2	(11)	2	(20)
<b>Total</b>	<b>864</b>	<b>(186)</b>	<b>406</b>	<b>(1 636)</b>

## **GESTION DU RISQUE DE CHANGE**

La majorité du chiffre d'affaires des activités Propulsion et Equipements aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 7,0 milliards de dollars US pour 2014.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire volatile.

### POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change définie par la société Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- Protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US ;
- Optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de quatre ans.

### METHODE DE GESTION

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à ne pas descendre en deçà d'une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et les achats d'options (Call Euro / Put USD).

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine. Les produits sous-tendant cette stratégie sont essentiellement des achats à terme, des accumulateurs et des achats et ventes d'options (Call USD / Put Euro).

## DERIVES DE CHANGE

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

<i>(en millions de devises)</i>	31.12.2013				31.12.2014			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
<b>Contrat forward</b>	<b>596</b>				<b>(201)</b>			
Position vendeuse de USD	620	12 348	8 317	4 031	(307)	9 036	7 054	1 982
<i>Dont contre EUR</i>	<i>593</i>	<i>11 855</i>	<i>8 091</i>	<i>3 764</i>	<i>(306)</i>	<i>8 457</i>	<i>6 675</i>	<i>1 782</i>
Position acheteuse de USD	(31)	(2 808)	(2 631)	(177)	70	(917)	(667)	(250)
<i>Dont contre EUR</i>	<i>(31)</i>	<i>(2 808)</i>	<i>(2 631)</i>	<i>(177)</i>	<i>48</i>	<i>(497)</i>	<i>(297)</i>	<i>(200)</i>
Position vendeuse de CAD contre CHF	4	6	6	-	3	36	36	-
Position vendeuse de GBP contre EUR	1	75	75	-	48	550	200	350
Position acheteuse de CAD contre EUR	-	-	-	-	27	240	-	240
Position acheteuse de EUR contre CHF	(3)	(56)	(32)	(24)	1	(11)	(11)	-
Position acheteuse de EUR contre SGD	-	-	-	-	(18)	(280)	(280)	-
Position acheteuse de PLN contre EUR	1	(210)	(70)	(140)	1	(255)	(85)	(170)
Position acheteuse de MXN contre USD	4	(5 040)	(1 540)	(3 500)	(26)	(6 900)	(2 300)	(4 600)
<b>Options de change</b>	<b>122</b>				<b>(1 040)</b>			
Achat Put USD	82	8 000	7 900	100	179	12 400	5 900	6 500
Vente Put USD	(3)	(400)	(400)	-	15	(1 800)	(1 800)	-
Vente Call USD	(75)	18 083	15 583	2 500	(1 001)	28 350	12 350	16 000
Achat Call USD	2	(1 983)	(1 983)	-	6	(3 600)	(3 600)	-
Achat Put EUR	1	45	45	-	3	280	280	-
Vente Call EUR	-	90	90	-	(3)	560	560	-
Accumulateurs Vendeurs de USD (2)	110	5 299	4 181	1 118	(198)	6 434	6 434	-
Accumulateurs Acheteurs de USD (2)	-	(751)	(751)	-	(41)	(503)	(503)	-
Accumulateurs Vendeurs de CAD (2)	5	73	73	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>718</b>				<b>(1 241)</b>			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments.

L'évolution de juste valeur de (1 959) millions d'euros entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 se décompose entre (1 923) millions d'euros de variation de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués au 31 décembre 2014 et (36) millions d'euros de primes reçues.

Au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IAS 39, le Groupe a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture et de comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de la juste valeur de ses dérivés. Ainsi la variation de juste valeur des dérivés non dénoués à la clôture ((1 923)) millions d'euros) est inscrite en résultat financier de la période : (1 922) millions d'euros en « perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change » correspondant aux dérivés en couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs, (31) millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux dérivés affectés à la couverture des positions bilantielles et 30 millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux primes échues sur la période.

Parallèlement, afin de traduire les effets économiques de sa politique de couverture contre le risque de change, le Groupe établit des comptes ajustés dans lesquels les résultats des opérations de couverture sont présentés sur les mêmes périodes que ceux des flux couverts (cf. préambule).

## EXPOSITION ET SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'exposition des instruments financiers figurant au bilan du Groupe au risque de change EUR/USD se résume comme suit :

<i>(en millions d'USD)</i>	31.12.2013	31.12.2014
Total actifs hors dérivés	1 527	1 655
Total passifs hors dérivés	(2 215)	(2 582)
Dérivés de couverture de positions bilantielles (1)	(369)	(334)
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés de couverture de positions bilantielles</b>	<b>(1 057)</b>	<b>(1 261)</b>

(1) Présentés en montant notionnel

Les actifs et passifs hors dérivés sont essentiellement constitués des créances et des dettes d'exploitation libellées en USD dans les bilans des sociétés du Groupe ayant l'euro pour monnaie fonctionnelle et de l'émission par Safran de billets non garantis sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US.

A cette exposition nette s'ajoutent les dérivés de change EUR/USD de couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs qui ont une juste valeur de (1 571) millions de dollar US pour une juste valeur globale des dérivés de change EUR/USD de (1 576) millions de dollar US au 31 décembre 2014 (respectivement 890 millions de dollar US et 916 millions de dollar US au 31 décembre 2013).

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 5 % du cours de change EUR/ USD est la suivante :

<i>Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)</i>	31.12.2013		31.12.2014	
	USD		USD	
Cours de clôture	1,38		1,21	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,31	1,45	1,15	1,27
Impact avec contrepartie en résultat (avant impôt)	(377)	274	(1 232)	1 058
Impact avec contrepartie en capitaux propres (avant impôt)	(44)	40	(53)	48

## GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de juste valeur lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

## EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET EURO

L'émission obligataire de 750 millions d'euros, qui ne faisait pas l'objet d'une couverture de juste valeur, a été entièrement remboursée en novembre 2014.

En 2014, la nouvelle émission obligataire pour 200 millions d'euros a été variabilisée, dans le cadre d'une couverture de juste valeur, avec des swaps de taux payeur variable / receveur fixe, à échéance avril 2024.

(en millions d'euros)	31.12.2013					31.12.2014				
	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Swaps de taux</b>										
Payeur variable	10	500	500	-	-	14	200	-	-	200
Payeur fixe	(5)	500	500	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5</b>					<b>14</b>				

Pour la nouvelle émission obligataire de 200 millions d'euros, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-	14
Variation de juste valeur de l'élément couvert	-	(14)
<b>Impact en résultat net des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Exposition au risque de taux d'intérêt euro avant et après prise en compte des dérivés :

(en millions d'euros)	31.12.2013*		Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Passifs financiers portant intérêts	775	642	60	396	<b>835</b>	<b>1 038</b>		
Autres actifs financiers	-	99	1	73	<b>1</b>	<b>172</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	124	1 123	-	-	<b>124</b>	<b>1 123</b>		
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>	<b>651</b>	<b>(580)</b>	<b>59</b>	<b>323</b>	<b>710</b>	<b>(257)</b>		
Dérivés (1)	-	-	-	-	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>	<b>651</b>	<b>(580)</b>	<b>59</b>	<b>323</b>	<b>710</b>	<b>(257)</b>		

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) présentés en montant notionnel

(en millions d'euros)	31.12.2014		Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Passifs financiers portant intérêts	15	1 327	265	394	<b>280</b>	<b>1 721</b>		
Autres actifs financiers	-	118	-	113	<b>-</b>	<b>231</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51	1 276	-	-	<b>51</b>	<b>1 276</b>		
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>	<b>(36)</b>	<b>(67)</b>	<b>265</b>	<b>281</b>	<b>229</b>	<b>214</b>		
Dérivés (1)	-	-	(200)	200	<b>(200)</b>	<b>200</b>		
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>	<b>(36)</b>	<b>(67)</b>	<b>65</b>	<b>481</b>	<b>29</b>	<b>414</b>		

(1) présentés en montant notionnel

## EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET USD

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars US a été partiellement variabilisée. Ainsi, dès l'origine, des swaps de taux payeur variable/receveur fixe en dollars US ont été mis en place sur les deux tranches à 10 et 12 ans pour respectivement 540 millions de dollars US et 505 millions de dollars US. La tranche à 7 ans de 155 millions de dollars US a été maintenue à taux fixe.

Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

	31.12.2013					31.12.2014				
	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Swaps de taux dollars US</b>										
Payeur variable couverture de juste valeur	(36)	1 045	-	-	1 045	15	1 045	-	-	1 045
Payeur fixe couverture juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(36)</b>					<b>15</b>				

Dans le cadre de cette couverture, les variations de juste valeur des instruments de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

	31.12.2013	31.12.2014
<i>(en millions d'euros)</i>		
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	(76)	51
Variation de juste valeur de l'élément couvert	75	(51)
<b>Impact en résultat net des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>

Exposition au risque de taux d'intérêt USD avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2013 *	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	13	24	1 147	-	1 160	24
Autres actifs financiers	39	75	-	2	39	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55	261	-	-	55	261
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>	<b>(81)</b>	<b>(312)</b>	<b>1 147</b>	<b>(2)</b>	<b>1 066</b>	<b>(314)</b>
Dérivés (1)	-	-	(1 045)	1 045	(1 045)	1 045
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>	<b>(81)</b>	<b>(312)</b>	<b>102</b>	<b>1 043</b>	<b>21</b>	<b>731</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) présentés en montant notionnel

31.12.2014	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	29	145	1 212	-	1 241	145
Autres actifs financiers	39	86	-	-	39	86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	161	83	-	-	161	83
<b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b>	<b>(171)</b>	<b>(24)</b>	<b>1 212</b>	<b>-</b>	<b>1 041</b>	<b>(24)</b>
Dérivés (1)	-	-	(1 045)	1 045	(1 045)	1 045
<b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b>	<b>(171)</b>	<b>(24)</b>	<b>167</b>	<b>1 045</b>	<b>(4)</b>	<b>1 021</b>

(1) présentés en montant notionnel



## SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

La sensibilité globale des expositions nettes au risque de taux d'intérêt euro et au risque de taux d'intérêt USD, après prise en compte des dérivés, est présentée ci-dessous :

<i>Impact de la variation des taux d'intérêt (en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2014
Hypothèses de variation des taux d'intérêt	+1%	+1%
Impact en résultat (avant impôt)	(2)	(13)
Impact en capitaux propres (avant impôt)	-	-

## **GESTION DU RISQUE MATIERES PREMIERES**

Depuis 2009, une politique de couverture de l'exposition du Groupe aux variations du prix de certaines matières premières cotées (Nickel, Platine) a été mise en place. La couverture du pétrole a été incorporée à la politique en 2012. L'objectif de la politique est de protéger la performance économique du Groupe des fluctuations des cours des matières premières.

Ces couvertures, qui visent à réduire les facteurs d'incertitude, ont été engagées sur un horizon de 5 à 6 ans. L'instrument financier utilisé est l'achat à terme de matières premières sur le London Metal Exchange (LME).

Ces achats à terme sont affectés aux flux hautement probables des sociétés du Groupe générés par les achats de pièces semi-finies ayant une forte composante matières premières. Ces flux sont déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires.

Les contrats d'achat à terme de nickel au 31 décembre 2014 représentent un montant notionnel de 3 038 tonnes (3 671 tonnes au 31 décembre 2013) dont 1 059 ont une maturité inférieure à un an (975 au 31 décembre 2013) et 1 979 entre un et cinq ans (2 696 au 31 décembre 2013).

Les contrats d'achat à terme de platine au 31 décembre 2014 représentent un montant notionnel de 4 257 onces (5 808 onces au 31 décembre 2013) dont 2 073 ont une maturité inférieure à un an (1 692 au 31 décembre 2013) et 2 184 entre un et cinq ans (4 116 au 31 décembre 2013).

Les contrats d'achat à terme de pétrole au 31 décembre 2014 représentent un montant notionnel de 1 085 000 barils (718 000 au 31 décembre 2013) dont 186 000 ont une maturité inférieure à un an (67 000 au 31 décembre 2013) et 899 000 entre un et cinq ans (651 000 au 31 décembre 2013).

La juste valeur de ces instruments est de (18) millions d'euros au 31 décembre 2014. Au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces dérivés et des achats de produits semi-finis incluant d'autres éléments que les matières premières couvertes, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture du risque matières comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces dérivés.

## **GESTION DU RISQUE DE MARCHE ACTION**

L'exposition de Safran au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur les titres Embraer et Myriad, seuls titres cotés.

Une variation défavorable de 5% du cours de ces titres aurait une incidence négative nette avant impôt sur les capitaux propres de (3) millions d'euros ((3) millions d'euros au 31 décembre 2013).

## GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients,
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change, de taux et de matières premières résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est donné en note 16.

## GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

L'existence de lignes de liquidité non utilisées rend le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Le financement B.E.I. mis en place en 2010 (voir note 23) est soumis à des covenants financiers. Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5
- Dette nette/fonds propres < 1

Les sources de liquidités confirmées et non utilisées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 2 550 millions d'euros ; elles sont composées de 2 lignes de crédits syndiqués de 1 600 millions d'euros et 950 millions d'euros d'échéance respective décembre 2015 et octobre 2016. Ces deux lignes sont soumises au covenant financier suivant « Dette nette/EBITDA < 2,5 ».

Ce covenant financier s'applique également à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) (voir note 23).

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » s'appliquant au financement B.E.I. à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain et aux lignes de crédits syndiquées sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées),
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

## Note 28 - Participation dans les opérations conjointes

Le Groupe détient des participations dans les opérations conjointes suivantes dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation,
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric,
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques,
- CFan : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance,
- Regulus : propulsion spatiale,
- Propulsion Technologies International : réparation et maintenance de moteurs,

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces opérations conjointes, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Actifs courants	132	142
Actifs non courants	140	155
Passifs courants	199	199
Passifs non courants	4	5
Produits opérationnels	75	92
Charges opérationnelles	(61)	(68)
Résultat financier	(1)	(2)
Charge d'impôts	(14)	(2)
Résultat net	(1)	21
Flux liés aux activités opérationnelles (1)	16	40
Flux liés aux activités d'investissement	(1)	(3)
Flux liés aux activités de financement (1)	(11)	(8)

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats » (cf. note 3.b)

(1) cf. note 23 - programmes cession de créances commerciales chez CFM Inc.

## Note 29 - Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés dans lesquelles ces actionnaires détiennent des participations, les entreprises associées, les co-entreprises, et les dirigeants.

L'Etat français détient également une action dans la société Herakles qui peut lui permettre de s'opposer à tout changement de contrôle de la société et à la vente d'actif de cette société.

Les relations avec les entreprises associées ne sont pas significatives sur 2013 et 2014. Elles ne sont donc pas incluses dans le tableau ci-dessous.

Les relations avec les parties liées autres que les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Ventes aux parties liées autres que les co-entreprises	3 406	3 665
Achats auprès des parties liées autres que les co-entreprises	(135)	(139)
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Créances sur les parties liées autres que les co-entreprises	1 614	1 865
Dettes envers les parties liées autres que les co-entreprises	1 626	1 470
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Garanties données autres que les co-entreprises (engagements hors bilan) (1)	1 456	1 815

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

(1) cf. note 30.a

Les transactions avec les parties liées autres que les co-entreprises concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

Les relations avec les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Ventes aux co-entreprises	84	175
Achats auprès des co-entreprises	(35)	(76)
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Créances sur les co-entreprises	15	51
Dettes envers les co-entreprises	66	247
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Garanties données aux co-entreprises (engagements hors bilan) (1)	-	-

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

(1) cf. note 14

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les membres de la direction générale ainsi que toute autre personne ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie du Groupe et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement le Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2014
Avantages à court terme (1)	9,7	9,3
Avantages postérieurs à l'emploi	10,0	1,6
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Avantages en capital	-	-

(1) Rémunérations, charges sociales patronales, jetons de présence et indemnités le cas échéant.

Les rémunérations et avantages de toute nature, alloués aux membres du conseil d'administration et membres de la direction générale sont fournis en base brute et comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

Le montant global des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi au titre des dirigeants s'élève à 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 et à 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## Note 30 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

### 30a - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DU GROUPE

#### (i) Engagements donnés et passifs éventuels

Les différents engagements donnés liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Engagements d'achat d'immobilisations incorporelles	333	367
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	312	289
Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation	2 735	3 275
Contrat de location simple	306	385
Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe	52	43
Autres engagements	250	247
<b>Total</b>	<b>3 988</b>	<b>4 606</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

#### Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation

Ces garanties sont majoritairement constituées de garanties octroyées par Safran en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans lesquelles Safran ou ses filiales se portent garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par leurs filiales respectives de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

Les garanties données à Airbus font par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la note 29 « Parties liées ».

#### Contrats de location simple

Les engagements au titre des contrats de location simple s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014	Paiements dus par période		
	Total	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	306	385	68	210	107
<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>385</b>	<b>68</b>	<b>210</b>	<b>107</b>

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

## Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

L'exposition brute au titre de ces garanties financières, présentée en engagements donnés s'élève, en devise de transaction, à 52 millions de dollars US au 31 décembre 2014 (72 millions de dollars US au 31 décembre 2013). Ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, compte tenu notamment de la valeur des actifs sous-jacents obtenus en gage, le risque net ressort à 35 millions de dollars US au 31 décembre 2014 (47 millions de dollars US au 31 décembre 2013) et donne lieu à la constitution d'une provision dans les comptes (cf. note 20).

## Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de leur activité courante, Safran ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties de fonctionnement contractuellement accordées et provisionnées ou intégrées au coût des contrats (cf. notes 2.b) et 20). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note 31, pour les plus significatives.

### (ii) Engagements reçus

Les différents engagements reçus liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2014
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	11	16
Garanties de bonne fin	33	32
Avals, cautions reçus	47	52
Autres engagements reçus	3	7
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>107</b>

## **30B - ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU PERIMETRE DU GROUPE**

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

### (i) Garanties de passif données

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Garanties de passifs données (1)	11	5

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable

### (i) Garanties de passif reçues

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013 *	31.12.2014
Garanties de passifs reçues (1)	10	38

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

(1) Les montants de garanties de passif reçues au 31 décembre 2014 n'incluent pas les garanties reçues de SNPE dans le cadre de l'acquisition de SME, décrites ci-après.

Garanties reçues de SNPE :

Le contrat de cession d'actions SME, prévoit que SNPE accorde à Safran une garantie spécifique, d'une durée de 30 à 40 ans, relative aux passifs environnementaux résultant de l'exploitation passée sur 8 sites. Le plafond de cette garantie s'élève à 240 millions d'euros pendant 15 ans et à 200 millions d'euros ensuite et 10% des coûts resteront à la charge de Safran. Il est prévu une sous-limite de garantie spécifique au titre des dépollutions en cours d'activité qui est de 91 millions d'euros incluant une sous-limite de garantie spécifique au titre des pollutions liées à l'utilisation de perchlorates (d'ammonium et de sodium), à traiter dans le cadre du « Plan Perchlorate » qui est de 40 millions d'euros. Safran prendra en charge 10% des coûts des dépollutions et 50% des coûts du Plan Perchlorate. Ce plan a été défini conjointement entre Safran et SNPE dans les 18 mois suivant la date d'acquisition afin de définir, réduire et/ou confiner les sources de pollution au perchlorate d'ammonium et sa réalisation doit s'effectuer sur 5 ans. Ces garanties accordées par SNPE à Safran sont contre-garanties par l'Etat français à hauteur de 216 millions d'euros. Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture et de la détermination de l'écart d'acquisition, des études environnementales ont été menées afin de valoriser ces passifs et passifs éventuels environnementaux, ainsi que les garanties accordées.

Le contrat de cession d'actions prévoit également d'autres garanties accordées par le vendeur avec un plafond de 25 millions d'euros et des limitations dans le temps pouvant aller de 3 à 10 ans selon la nature des garanties.

La Convention de Garantie Environnementale accordée par SNPE à Safran est mise en œuvre de manière continue au rythme des coûts effectivement encourus au titre des actions de dépollution engagées pour traiter les pollutions résultant de l'exploitation passée.

Au 31 décembre 2014, aucune autre de ces garanties n'est mise en œuvre et ne justifie de provision dans les comptes consolidés du Groupe.

### **30C - ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU FINANCEMENT DU GROUPE**

Les engagements reçus en matière de financement correspondent :

- à la partie non utilisée des lignes de cession de créances déconsolidantes (cf. note 23 « Passifs financiers portant intérêts »), et
- aux lignes de crédits syndiqués confirmées et non utilisées (cf. note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés »).

### **Note 31 - Litiges**

Safran et certaines de ses filiales sont impliquées dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Safran et certaines de ses filiales font également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de leurs activités. Les plus significatives sont résumées ci-après.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Safran et ses filiales du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Safran et ses filiales du bien-fondé des demandes et des arguments de défense, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Safran estime qu'il a comptabilisé les provisions adéquates au regard des risques encourus.

- La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.
  
- Suite au non-respect par SME (devenue Herakles) d'un arrêté préfectoral en date du 18 juin 2009 ayant fait l'objet d'un procès-verbal de délit le 4 mai 2010, le procureur de la République a engagé une procédure à l'encontre d'Herakles. Cet arrêté préfectoral se rapportant au site de Toulouse, prescrivait la communication et la mise à jour de certains documents dans le cadre de la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE) sous certains délais que SME n'avait pu respecter. Lors de l'audience du 28 janvier 2015 devant le tribunal correctionnel de Toulouse, le procureur a requis une peine d'amende à l'encontre d'Herakles de 100 000 euros. Deux associations de protection de l'environnement se sont constituées partie civile et réclament un montant global de 8 000 euros. Le jugement du tribunal sera rendu le 25 mars 2015.  
 La Communauté Urbaine de Bordeaux (« CUB »), a assigné Herakles en référé expertise devant le tribunal de Grande Instance de Paris. Par ordonnance du 3 mai 2012, un expert judiciaire a été désigné aux fins de déterminer l'origine et l'impact de la présence de perchlorate d'ammonium dans certaines sources d'eau potable. La procédure suit son cours. A ce stade, la CUB, propriétaire des captages, n'a pas communiqué le montant de sa réclamation, la Lyonnaise des Eaux, titulaire de la délégation de service public, a quant à elle réclamé un préjudice de l'ordre d'1,5 million d'euros. Un pré-rapport d'expertise est envisagé courant 1<sup>er</sup> trimestre 2015.  
 Les accords relatifs à l'acquisition par Safran de SME (devenue Herakles) incluent l'octroi d'une garantie environnementale, de SNPE à Safran. Les termes et conditions de cette garantie prévoient également la réalisation par Herakles d'investigations complémentaires et l'adoption d'un plan d'action pour la gestion du perchlorate (cf. note 30).
  
- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Dans le cadre d'un accord signé entre les parties en juin 2003, le demandeur s'est désisté de l'instance. En novembre 2012, ce dernier a notifié une nouvelle requête en arbitrage sur des fondements similaires à ceux de 2002 pour un montant révisé de 226 millions d'euros. Les industriels contestent fermement cette demande et à ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel. En conséquence, Safran n'a pas constitué de provision. Cette procédure est toujours en cours.
  
- 3 salariés de Sagem SA ainsi que Safran étaient poursuivis pour des faits de versements de commissions à des fins de corruption d'agents publics du Nigéria. Un des salariés a bénéficié d'un non-lieu. Le Tribunal Correctionnel de Paris, par jugement du 5 septembre 2012, a relaxé les deux salariés poursuivis mais a déclaré que la personne morale Sagem SA s'était rendue coupable de l'infraction de corruption d'agent public étranger et condamné en conséquence la société Safran à une amende de 500 000 euros. La société Safran a fait appel de ce jugement. Par arrêt en date du 7 janvier 2015, la Cour d'appel de Paris a prononcé la relaxe de Safran et confirmé la relaxe des deux salariés. En ce qui concerne le volet fiscal, l'administration fiscale a procédé en septembre 2009, dans le cadre de cette affaire, au recouvrement d'un montant de 11,7 millions d'euros résultant d'une rectification notifiée fin 2006. Le montant de cette rectification est contesté et a fait l'objet d'une réclamation contentieuse déposée par la société Safran en 2011, rejetée le 20 juin 2012 par l'administration fiscale. La société Safran a saisi le Tribunal Administratif de Montreuil le 3 août 2012 qui par jugement du 18 novembre 2014, a rejeté les requêtes de Safran. Suite à l'évolution favorable de la procédure pénale évoquée ci-dessus, la société Safran a décidé de faire appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles.
  
- Safran a fait l'objet d'une enquête de la DG Concurrence de la Commission Européenne relative à des activités de Silec Cable, ex-filiale de Sagem SA. cédée fin 2005 à General Cable. General



Cable, également objet d'une enquête, a formulé une réclamation à Safran, au titre du contrat de cession, afin de préserver ses droits dans l'hypothèse où la condamnation de l'entité cédée pourrait relever en tout ou partie de la garantie de passif. La Commission a adopté une décision le 2 avril 2014 condamnant les différents acteurs concernés. Elle a imposé d'une part une amende de 8,5 millions d'euros à Safran et une amende de 0,1 million d'euros d'autre part au titre de la condamnation solidaire de Safran et Silec Cable. Safran a décidé de ne pas faire appel de cette décision. Compte tenu des provisions antérieurement constituées cette décision n'a pas d'impacts sur les résultats 2014 de Safran.

### Litiges et risques fiscaux

- En 2007, le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a fait l'objet d'une réclamation contentieuse devant l'Administration fiscale qui a été rejetée le 24 juin 2011. Safran a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif. Par jugement en date du 4 juillet 2013, le Tribunal Administratif de Montreuil a donné partiellement satisfaction à Safran en prononçant la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt pour un montant de 7,2 millions d'euros. Safran a interjeté appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles pour le surplus. Par un arrêt du 30 décembre 2014, cette dernière a fait droit aux demandes de Safran.
- Une filiale du groupe au Brésil se voit reprocher de ne pas avoir appliqué sur les années 2010-2011 une taxe sur la valeur ajoutée (ICMS) lorsqu'elle vend des produits à ses clients. Les montants redressés s'élèvent à 194 millions de réals brésiliens soit environ 60 millions d'euros au cours de conversion du mois de décembre 2014 (dont 166 millions de réals au titre de pénalités et d'intérêts). Bien que certaines décisions de première instance aient été défavorables à la société, la société conteste le bienfondé de ces redressements. Elle s'appuie notamment sur un avis juridique et sur une jurisprudence de la Cour Suprême brésilienne. En conséquence, il n'a été constitué aucune provision à ce jour.

À la connaissance de Safran et de ses filiales, il n'existe pas d'autres procédures réglementaires, judiciaires, ou d'arbitrage, en cours, qui pourraient avoir des effets significatifs sur la situation financière de Safran et/ou du Groupe.

### **Note 32 - Événements postérieurs à la date de clôture**

Le 3 décembre 2014, suite aux décisions de l'ESA (Agence Spatiale Européenne) relatives aux orientations choisies pour le développement et la production du nouveau lanceur Ariane 6, Safran et Airbus Group ont annoncé la signature d'un accord visant à créer une joint-venture 50/50 (nommée Airbus Safran Launchers) réunissant l'expertise des 2 groupes afin d'accroître la compétitivité et de garantir la rentabilité de la filière européenne des lanceurs spatiaux.

Les 2 partenaires ont organisé cette opération en 2 phases successives :

- La première devant permettre de confier rapidement le pilotage et la gestion de l'ensemble des programmes de lanceurs spatiaux existants, ainsi que de certaines participations, à la joint-venture.
- La deuxième ayant pour objectif de réunir au sein de cette joint-venture l'ensemble des contrats, des actifs et des moyens industriels de Safran et Airbus Group relatifs aux lanceurs spatiaux et aux activités de propulsion associées.

L'accord signé en décembre 2014 et amendé le 14 janvier 2015 a permis de finaliser toutes les modalités de la première phase visant à rendre la joint-venture opérationnelle dès janvier 2015.

Cet accord pose également un certain nombre de principes clés permettant aux deux partenaires d'avancer dans l'objectif de la deuxième phase. Cette deuxième phase sera initiée et mise en œuvre une fois le contrat de développement d'Ariane 6 confié à la joint-venture et toutes les modalités légales et financières définies entre les partenaires. Une fois cet objectif atteint, la joint-venture sera alors en

mesure de réaliser toutes les activités de conception, développement, production et commercialisation des lanceurs spatiaux et des systèmes de propulsion associés pour applications civiles et militaires.

Suite à l'accord signé le 3 décembre 2014 et compte tenu de l'avancée de la première phase au 31 décembre 2014, les actifs et passifs relatifs à cette première étape et devant être apportés à la joint-venture rempliraient au 31 décembre 2014 les critères de classement en « actifs et passifs destinés à être cédés », tels que définis par la norme IFRS 5. Compte tenu de la faible matérialité des actifs concernés (essentiellement des participations) dans le bilan de Safran, par simplification, leur regroupement sur une seule ligne du bilan n'a pas été effectué au 31 décembre 2014.

## Note 33 - Liste des sociétés consolidées

Safran SA	Pays	Exercice 2013		Exercice 2014	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
<b>France</b>		<b>Société consolidante</b>			
<b>Propulsion aéronautique et spatiale</b>					
Snecma	France	IG	100,00	IG	100,00
Cfan Company	Etats Unis	OC *	50,00	OC	50,00
CFM International SA	France	OC *	50,00	OC	50,00
CFM International Inc.	Etats-Unis	OC *	50,00	OC	50,00
CFM Materials LP	Etats-Unis	EQ *	50,00	EQ	50,00
Famat	France	OC *	50,00	OC	50,00
Fan Blade Associates, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shannon Engine Support Ltd	Irlande	EQ *	50,00	EQ	50,00
Snecma Americas Engine Services SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Morocco Engine Services	Maroc	IG	51,00	IG	51,00
Snecma Participations	France	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Services Brussels	Belgique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Suzhou Co, Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Xinyi Airfoil Castings Co	Chine	IG	90,00	IG	90,00
Propulsion Technologies International, LLC	Etats-Unis	OC *	50,00	OC	50,00
Techspace Aero	Belgique	IG	67,19	IG	67,19
Cenco, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Techspace Aero, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Turbomeca	France	IG	100,00	IG	100,00
Microturbo	France	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Africa	Afrique du Sud	IG	51,00	IG	51,00
Turbomeca America Latina	Uruguay	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Canada, Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca do Brasil Industria e Comercio Ltda	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Manufacturing, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Tianjin Helicopter Engines Trading Cie Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Herakles (ex-SME)	France	IG	100,00	IG	100,00
Europropulsion SA	France	EQ *	50,00	EQ	50,00
Pyroalliance	France	IG	85,00	IG	85,00
Regulus	France	OC *	40,00	OC	40,00
Roxel France	France	EQ *	50,00	EQ	50,00
Roxel Ltd	Royaume-Uni	EQ *	50,00	EQ	50,00
Roxel	France	EQ *	50,00	EQ	50,00
Structil	France	IG	80,00	IG	80,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

	Pays	Exercice 2013		Exercice 2014	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
<b>Equipements aéronautiques</b>					
Aircelle	France	IG	100,00	IG	100,00
Aircelle Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Aircelle Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
SLCA	France	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Bugatti-Dowty	France	IG	100,00	IG	100,00
A-Pro	Etats-Unis	EQ *	50,00	EQ	50,00
Hydrep	France	EQ *	50,00	IG	100,00
Messier-Bugatti USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Bugatti-Dowty Malaysia Sdn bhd	Malaisie	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Dowty Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Dowty Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Messier Dowty Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Americas	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Asia Pte Ltd	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Messier Services Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Pte Ltd	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Sofrance	France	IG	100,00	IG	100,00
Messier Dowty Suzhou II Co Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Power Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Labinal de Chihuahua, SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Labinal GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Labinal LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Maroc SA	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Labinal de Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Salisbury LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Matis Aerospace	Maroc	OC *	50,00	OC	50,00
Safran Engineering Services	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services India Pvt Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Technofan	France	IG	95,15	IG	95,15
Technofan LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
SAIFEI (1)	Chine	-	-	EQ	49,00
Hispano-Suiza	France	IG	100,00	IG	100,00
Hispano-Suiza Polska	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
SEM MB	France	EQ *	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

(1) Consolidée en 2014

	Pays	Exercice 2013		Exercice 2014	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
<b>Défense</b>					
Sagem Défense Sécurité	France	IG	100,00	IG	100,00
Optics1, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics Asia Pte Ltd	Singapour	IG	51,00	IG	51,00
Safran Electronics Canada, Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Avionics, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Navigation GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Sofradir	France	EQ *	50,00	EQ	50,00
ULIS	France	EQ *	42,51	EQ	50,00
Vectronix AG	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Vectronix, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
REOSC	France	IG	100,00	IG	100,00
Colibrys AG(1)	France	-	-	IG	100,00
Colibrys Schweiz AG (1)	Suisse	-	-	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

(1) Consolidée en 2014

	Pays	Exercice 2013		Exercice 2014	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
<b>Sécurité</b>					
Morpho	France	IG	100,00	IG	100,00
Aleat	Albanie	IG	75,00	IG	75,00
Bioscrypt Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Comnetix, Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
EIMASS, LLC	Emirats Arabes Unis	EQ *	40,00	EQ	40,00
Dictao (3)	France	-	-	IG	100,00
L-1 Secure Credentialing, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho BV (ex Sagem identification BV)	Pays-Bas	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Canada, Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Morpho South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00	IG	100,00
MorphoTrak LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
MorphoTrust USA LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Morpho USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
SecuriMetrics Inc. (1)	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
TransDigital Technologies LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Cassis Americas Inc. (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Cassis International Europe (2)	France	IG	100,00	-	-
Cassis International Pte Ltd	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Sdn Bhd	Malaisie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho do Brasil S.A	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards de Colombia SAS	Colombie	IG	100,00	IG	100,00
PT Morpho Cards Indonesia	Indonesie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards de Peru SAC	Pérou	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Ltda	Portugal	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Romania SRL	Roumanie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00	IG	100,00
CPS Technologies	France	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Czech S.R.O	République Tchèque	IG	100,00	IG	100,00
Smart Chip Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Syscom Corporation Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems ZAO	Russie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards FZ LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection (HK) Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection International LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Quantum Magnetis LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Syagen Technology LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Ingenico	France	EQ	10,25	EQ	9,60

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

\* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS11 « Partenariats »

(1) Fusion dans Morpho Trak Inc. au 31 décembre 2014

(2) Sortie en 2014

(3) Acquisition en 2014

	Pays	Exercice 2013		Exercice 2014	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
<b>Holdings et divers</b>					
Etablissements Vallaroché	France	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Investments LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran UK limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Mobiles (1)	France	IG	100,00	-	-
Soreval	Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans Etablissements Vallaroché au 1er janvier 2014

